

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1987)

**Rubrik:** Afrique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

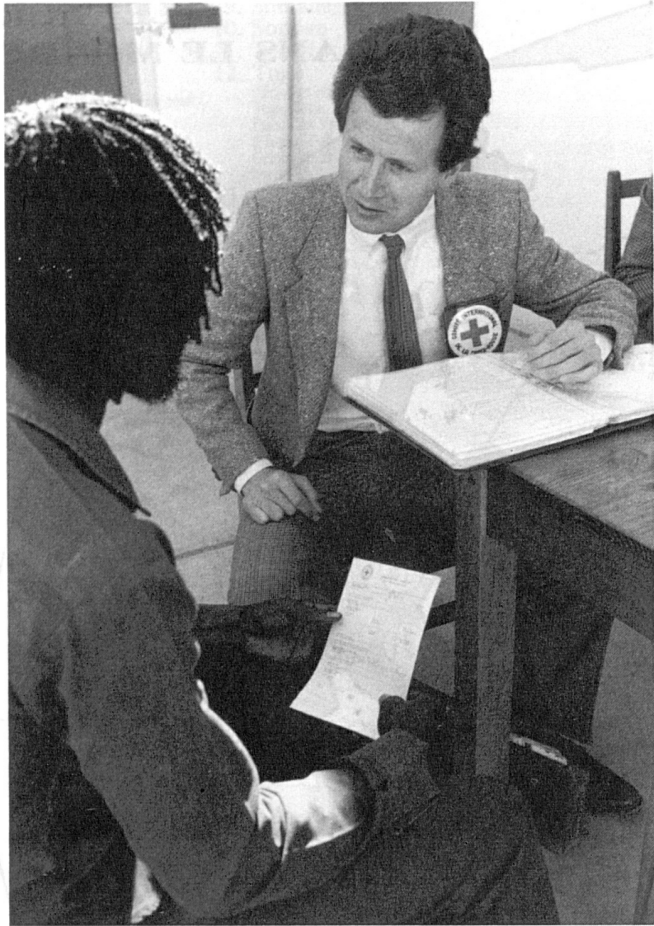
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(Photo CICR/T. Gassmann NAMI 87 2-10)

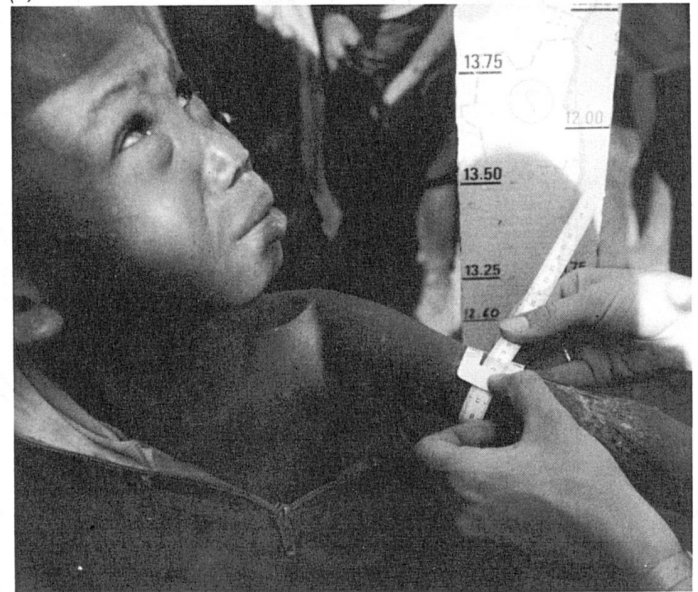


(a)



(b)

(c)



(Photos CICR/T. Gassmann MOZA 87 15/21 et 26/35)

(a) Entretien sans témoin avec un détenu à la prison de Windhoek (Namibie/Sud-ouest africain).

(b, c) Mozambique 1987: distribution d'habits et assistance médicale ("quac-stick")

# AFRIQUE

L'Afrique est restée, en 1987, le continent où le CICR a été le plus fortement implanté avec neuf délégations (Addis-Abeba, Kampala, Khartoum, Luanda, Maputo, Mogadishu, N'Djamena, Pretoria et Windhoek) et cinq délégations régionales (Harare, Kinshasa, Lagos, Lomé et Nairobi). Près de la moitié des effectifs de l'institution ont continué d'être engagés sur ce continent, soit plus de 200 délégués et plus d'un millier d'employés locaux.

Grâce à ces 14 délégations, le CICR a été en mesure d'exercer régulièrement ses activités en faveur de centaines de milliers de victimes de conflits armés, troubles intérieurs et tensions internes, activités dont le coût global pour l'année 1987 a été évalué à 142 337 000 francs suisses.

Tenant compte du solde disponible à la fin de la période précédente (17 624 200 francs suisses) et de la valeur des dons requis en nature et services, le CICR a lancé un appel de fonds pour un montant de 108 560 000 francs suisses. En réponse à cet appel, au 31 décembre 1987, le CICR avait reçu 66 845 800 francs suisses en espèces et 16 092 600 francs suisses en nature et services, en provenance de gouvernements, de la CEE (Communauté économique européenne), du PAM (Programme alimentaire mondial), de divers autres organismes ainsi que des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Enfin, trois des cinq délégations régionales du CICR en Afrique (Lomé, Lagos et Kinshasa) ont été financées par le budget ordinaire du CICR. Comme en 1986, le CICR a été invité à assister en juillet à la 46e session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) et à la 23e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, où il était représenté par une délégation conduite par un membre du Comité, M. Rudolf Jäckli. Le président en exercice de l'OUA, S.E. M. Denis Sassou Nguesso, président de la République populaire du Congo, accompagné de son épouse et de deux de ses ministres, a été reçu au siège du CICR par le président Sommaruga, le 9 juillet. Cette rencontre a permis de renforcer le dialogue du CICR avec l'OUA et d'évoquer les préoccupations et les difficultés du CICR en Afrique, en particulier dans le cadre des conflits en Afrique australe et au Tchad.

## Afrique australe

### **AFRIQUE DU SUD**

A la suite de la suspension de la participation de la délégation gouvernementale sud-africaine à la XXVe Confé-

rence internationale de la Croix-Rouge, le 29 octobre 1986 à Genève, les autorités sud-africaines avaient, dans un premier temps, prié le CICR de retirer sa délégation du pays. Revenu sur cette décision le 26 novembre 1986, le gouvernement de Pretoria a cependant imposé des restrictions quant au nombre de délégués du CICR autorisés à travailler en République sud-africaine (cinq délégués début 1987 au lieu d'une vingtaine en poste l'année précédente). Ainsi, drastiquement freinées pendant les trois premiers mois de l'année, les activités du CICR ont pu reprendre jusqu'à un certain niveau à partir d'avril, le ministère des Affaires étrangères ayant autorisé l'arrivée de trois délégués supplémentaires.

\*  
\* \*

Profondément préoccupé par la situation de troubles intérieurs prévalant en Afrique du Sud, et en particulier par le nombre d'arrestations effectuées en raison de l'état d'urgence reconduit le 11 juin, le CICR, usant de son droit d'initiative statutaire, a intensifié ses démarches pour tenter d'avoir accès à toutes les catégories de personnes détenues en raison de la situation interne.

### **Démarches et activités**

#### *En faveur des personnes détenues*

□ Chaque année depuis 1969, le CICR effectuait une série annuelle de visites aux prisonniers de sécurité condamnés. Ces visites furent étendues par la suite aux détenus à titre préventif en vertu de la Section 28 de l'"Internal Security Act" de 1982. Ces deux catégories de détenus sont les seules auxquelles les autorités de la République sud-africaine ont, jusqu'à présent, accordé l'accès au CICR. Particulièrement depuis 1986, le CICR a mis en œuvre un train de démarches, qu'il a encore intensifiées en 1987, notamment auprès du ministre de la Justice, en vue d'élargir l'accès aux personnes détenues pour des raisons de sécurité, principalement celles arrêtées et condamnées en vertu de l'état d'urgence. Les discussions ainsi amorcées (notamment lors d'un entretien, le 10 septembre avec le ministre de la Justice, en présence du commissaire des Prisons) n'ont malheureusement pas abouti en 1987 et devaient être poursuivies début 1988.

Estimant que de nouvelles garanties, permettant à la fois de clarifier et d'élargir les activités de ses délégués dans le domaine de la détention en République sud-africaine, étaient devenues indispensables vu l'évolution

de la situation, le CICR a décidé de ne pas réaliser en 1987, dans les limites étroites qui lui étaient imposées, sa série annuelle de visites aux seuls condamnés de sécurité, comme cela avait été systématiquement le cas depuis 1969.

□ Dans le contexte des affrontements armés qui ont continué d'opposer, au nord du territoire namibien, les forces sud-africaines aux combattants de la SWAPO ("South West Africa People's Organisation"), le CICR a poursuivi ses interventions auprès du gouvernement sud-africain en vue de parvenir à un accord lui permettant de remplir son mandat de protection (visite à l'ensemble des prisonniers et internés pour des raisons liées au conflit, recherche de disparus, échanges de messages familiaux) et d'assistance en faveur des victimes de ce conflit.

□ A l'instar des années précédentes, la délégation de Pretoria s'est également préoccupée du sort des détenus de sécurité au **Venda**, au **Ciskei**, au **Bophuthatswana** et au **Transkei**. Le 30 avril, les délégués se sont entretenus avec le Premier ministre du Transkei de l'offre de services, présentée par le CICR dès 1982, pour visiter toutes les personnes détenues pour motif de sécurité. Ces démarches n'ont pas abouti.

□ En mai, le ministère des Affaires étrangères sud-africain a demandé au CICR d'intervenir en faveur de sept marins, pour la plupart originaires de Sao Tomé et Príncipe, internés à Walvis Bay depuis un an, et de les aider à trouver un pays d'asile. Le CICR a approché le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et a effectué deux visites d'information et d'enregistrement à ces marins, pour des raisons humanitaires, en juin et en octobre.

□ Le CICR a continué son programme d'assistance en faveur, soit d'ex-détenus de sécurité, soit de familles de détenus de sécurité dans le besoin. Des secours, fournis sous forme de bons à échanger contre des vivres et des objets de première nécessité, ont été remis à une moyenne mensuelle d'environ 250 familles. Comme par le passé, le CICR a également pris en charge les frais de transport de personnes rendant visite à leurs proches maintenus en détention, et financé certains soins médicaux.

#### *En faveur des communautés noires des "townships" et des zones rurales*

Malgré le ralentissement imposé à ses activités, en particulier en début d'année, la délégation de Pretoria s'est efforcée de suivre l'évolution de la situation dans les "townships", les "homelands" et les autres régions touchées par les troubles. Les délégués ont cherché à développer les contacts, tant auprès des autorités régionales et de la Police que des communautés noires, afin de mieux faire connaître le rôle et les activités du CICR, et d'intervenir en faveur de personnes victimes d'abus de la part des for-

ces de l'ordre. Chaque fois que la délégation de Pretoria s'est trouvée en possession d'informations concordantes et dignes de foi sur de tels excès, elle les a transmises au ministère des Affaires étrangères et à la Police, qui a procédé à des enquêtes.

#### *En faveur des réfugiés en provenance du Mozambique*

En mars, lorsque les délégués ont été en mesure de retourner au Kangwane, puis au Gazankulu, ils ont constaté que les distributions de secours s'étaient poursuivies de manière satisfaisante en leur absence, grâce aux deux comités régionaux pour les réfugiés. Aussi le CICR a-t-il décidé, tout en restant le coordonnateur des divers programmes d'assistance en cours, de cesser dorénavant de participer directement aux opérations d'assistance et de se concentrer sur la protection de ces personnes qui, ne bénéficiant pas d'un statut de réfugié, sont en général refoulées vers le Mozambique dans des conditions souvent précaires.

Des contacts, tant avec les autorités locales qu'avec les représentants d'organismes bénévoles, ont donc été maintenus régulièrement. En outre, en octobre et décembre, deux missions d'évaluation ont été effectuées dans la région frontalière, près de N'komati et de Ressano Garcia.

En 1987, 13 tonnes de secours (couvertures, savon, objets de première nécessité) ont été fournis à 35 000 réfugiés mozambicains, les autres organismes et les services de santé locaux se chargeant de les assister sur le plan médical et alimentaire.

#### **Agence de recherches**

La délégation de Pretoria a traité les demandes de recherches et assuré la transmission des messages Croix-Rouge entre les membres de familles séparées par les événements. Par ailleurs, en étroite collaboration avec la Société nationale sud-africaine, la délégation a traité une centaine de cas en provenance de pays étrangers (demandes de rapatriement, de certificats divers, etc.).

#### **Coopération avec la Société nationale**

##### *Développement des activités dans les "townships"*

Depuis fin 1985, la Croix-Rouge sud-africaine a entrepris de développer, avec le soutien du CICR, un programme d'action destiné à intensifier sa présence et ses activités dans les "townships" les plus affectés par les troubles. Dans ce but, des "animateurs communautaires", recrutés au sein des communautés noires, ont été formés par le CICR, puis postés dans les "townships", où

ils sont chargés d'organiser des cours de premiers secours, de déterminer les besoins relevant de la mission de la Croix-Rouge, de prendre des initiatives pour y répondre, de diffuser les principes du Mouvement, de favoriser l'extension d'activités humanitaires et la création de sections locales de la Croix-Rouge. Deux nouveaux stages de formation ont été organisés à leur intention en mars et en novembre. Fin 1987, 69 "animateurs communautaires" étaient en poste dans huit régions ainsi qu'au Transkei; sur ces 69 personnes, 23 étaient basées au Sud-Transvaal.

#### *Autres programmes de soutien et de secours*

La délégation du CICR a poursuivi son programme de soutien à diverses sections de la Croix-Rouge sud-africaine dans le cadre de ses programmes de préparation en cas de catastrophe et de ses activités ponctuelles de secours en faveur des victimes de la situation interne. Plusieurs cours de formation ont été organisés à l'intention des responsables des actions de secours de la Société nationale et un séminaire portant sur la préparation en cas de catastrophe a notamment permis aux représentants de différentes sections Croix-Rouge d'avoir des échanges de vues à propos de leurs expériences respectives.

Enfin, outre la mise sur pied d'un réseau de communications radio et la fourniture de véhicules, tentes et matériel de premiers soins, le CICR a encouragé la Croix-Rouge sud-africaine à constituer des stocks d'urgence. Ces réserves ont permis à la Société nationale d'intervenir sans délai en faveur des victimes des inondations qui ont affecté la province du Natal, fin septembre. Les "animateurs communautaires" ont également été particulièrement actifs dans ce contexte.

#### **Diffusion**

Outre le rôle joué dans ce domaine par les "animateurs communautaires", la Société nationale a développé, avec le soutien du CICR, des programmes visant à mieux faire connaître son rôle et ses activités. Du matériel de diffusion a été élaboré avec la Croix-Rouge sud-africaine et 100 000 exemplaires de la brochure "La Croix-Rouge et mon pays", adaptée au contexte sud-africain, ont notamment été imprimés.

Quant au programme conjoint CICR-Société nationale pour la mise en œuvre du droit international humanitaire auprès des forces armées, les contacts pris à haut niveau par la délégation ont abouti à un accord de la part des autorités. Ces projets pourront donc démarrer dès 1988.

Du 27 au 29 octobre, un séminaire de diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire a été organisé à l'intention des forces armées et du service des prisons du Bophuthatswana.

#### **NAMIBIE/SUD-OUEST AFRICAIN**

Les opérations militaires qui ont continué d'opposer les forces sud-africaines et la SWAPO ("South West Africa People's Organisation") ont nécessité la poursuite des activités de protection et d'assistance du CICR en faveur des prisonniers de sécurité détenus en Namibie et des civils affectés par la situation. Par ailleurs, l'intensification du conflit en Angola a provoqué un accroissement du nombre de civils angolais cherchant refuge dans le nord du pays. Aussi le CICR s'est-il efforcé de renforcer sa présence dans les régions frontalières et d'y développer ses activités de protection et d'assistance en faveur de civils namibiens et angolais.

#### **Démarches et activités**

##### *En faveur des détenus*

Comme les années précédentes, les délégués du CICR ont pu effectuer des visites régulières à certaines catégories de détenus de sécurité, mais sans obtenir l'accès systématique à l'ensemble des personnes arrêtées en relation avec le conflit (en particulier aux combattants de la SWAPO capturés les armes à la main).

Trois séries de visites, conformes aux critères du CICR, ont été effectuées à la prison de Windhoek en 1987: en janvier, 13 prisonniers de sécurité condamnés en vertu du décret No 26 de l'Administrateur général (AG 26) et 11 prévenus ("awaiting trial") ont été visités, puis 25 en mai et 23 en octobre.

Les démarches réitérées du CICR, tant à partir de Windhoek que de Pretoria, en vue d'obtenir l'accès régulier à tous les prisonniers de sécurité, y compris aux détenus sous interrogatoire, sont demeurées infructueuses. Les autorités de Windhoek ont cependant accepté d'entrer en matière au sujet des personnes arrêtées en vertu du décret No 9 de l'Administrateur général (AG 9). Le Procureur général a également donné son accord verbal concernant l'accès aux personnes détenues en tant que témoins ("State witnesses"). Les négociations ainsi amorcées se poursuivaient à la fin de l'année.

Comme les années précédentes, le CICR a offert une assistance (matériel éducatif et récréatif) aux détenus des prisons de Windhoek et Gobabis. En outre, le CICR a poursuivi son programme de soutien aux ex-détenus ou à des familles de prisonniers dans le besoin, sur des bases similaires à celles en vigueur en Afrique du Sud. Environ 75 familles ont bénéficié chaque mois de cette assistance. Les frais de transport de familles rendant visite à leurs proches en détention ont également été pris en charge dans certains cas.

## *En faveur de la population civile*

Grâce à une présence accrue des délégués du CICR dans le nord du pays (Owambo, Kavango, Caprivi), les contacts ont pu être intensifiés, tant avec la population et les responsables d'établissements hospitaliers et de missions qu'avec des représentants de l'armée, de la police et de l'administration.

Sur le plan médical, à partir d'avril, un physiothérapeute du CICR a été mis à disposition de l'hôpital d'Oshakati (Owambo), afin d'organiser un service de physiothérapie et de former du personnel local.

Un soutien a également été fourni à trois cliniques (Engela, Eenhana et Nkurenkuru), où le CICR a participé financièrement à la construction de bâtiments destinés aux soins contre la tuberculose. De la nourriture d'appoint a aussi été distribuée régulièrement à des cliniques de missions et des hôpitaux locaux abritant des enfants sous-alimentés. Enfin, des cours de premiers secours ont été donnés dans divers établissements médicaux.

Sur le plan des secours, des vivres ont été distribués chaque mois, en coopération avec le département namibien de la Santé, à des civils victimes de la situation conflictuelle (blessés par mine, par exemple). Des tentes et des couvertures ont également été mises à la disposition des réfugiés angolais sans abri.

## **Agence de recherches**

L'Agence de recherches de la délégation a poursuivi ses tâches en faveur des détenus visités par le CICR. L'arrivée de réfugiés angolais dans le nord namibien a accru le volume des activités du bureau de Windhœk, nécessitant des déplacements réguliers, en particulier dans le Kavango (recherche de personnes disparues, formation de personnel local aux techniques Agence, etc.).

## **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

Dans le cadre de son programme de coopération avec la branche locale de la Croix-Rouge, le CICR a participé à la création d'un centre Croix-Rouge, inauguré le 15 mai, dans le "township" de Katutura, près de Windhœk. Un premier "animateur communautaire", formé par le CICR, a entrepris d'y développer diverses activités Croix-Rouge (diffusion, distribution de repas grâce à une cuisine roulante) qui ont permis à la Société nationale de se faire mieux connaître de la population. En coordination avec cette Société, les délégués du CICR ont présenté de nombreuses conférences, souvent illustrées de films, dans des postes de police, des écoles, des missions et des hôpitaux, ainsi que dans deux bases militaires du nord namibien.

## **ANGOLA**

Le 14 octobre, un tragique accident d'avion a durement frappé la délégation du CICR en Angola. L'appareil, un Hercules affrété en Suisse par le CICR et dûment marqué de l'emblème de la croix rouge, s'est écrasé à une quarantaine de kilomètres de Kuito, d'où il venait de décoller. Il n'y a eu, hélas, aucun survivant, ni parmi les quatre membres de l'équipage, ni parmi les passagers (la secrétaire de la sous-délégation du CICR à Kuito, de nationalité suisse, et un citoyen angolais). En outre, la chute de l'appareil a provoqué la mort de deux civils angolais au sol. L'enquête entreprise, sous responsabilité angolaise, par une commission internationale d'experts de l'aviation civile, dont le CICR ne fait pas partie, n'avait pas encore abouti fin 1987 et devait se poursuivre en 1988.

Avant cet accident, qui a impliqué la suspension temporaire des opérations aéroportées de la délégation, le CICR poursuivait ses programmes d'assistance en faveur de la population civile victime de la situation conflictuelle sur les hauts plateaux (Planalto) des provinces de Huambo, Bié et Benguela, où opèrent les forces gouvernementales qui s'opposent aux éléments armés de l'UNITA ("Union pour l'indépendance totale de l'Angola"). A la fin de l'année, faute de garanties suffisantes de sécurité, les activités de la délégation n'avaient pas encore pu reprendre dans l'ensemble des provinces assistées.

## **Démarches et activités en faveur des prisonniers**

Comme les années précédentes, le CICR s'est efforcé de remplir ses tâches conventionnelles de protection dans le cadre des affrontements opposant les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise), de la SWAPO ("South West Africa People's Organisation") et des forces armées cubaines, dans la partie sud du pays, à la frontière namibienne. Par ailleurs, en dépit de démarches renouvelées en 1987, le CICR n'a eu accès à aucune personne, angolaise ou de nationalité étrangère, détenue dans le cadre du conflit interne en vertu de la loi sur la sécurité de l'Etat.

Dans le cadre du conflit international, malgré les nombreuses requêtes de la délégation de Luanda, le CICR n'a plus été en mesure de visiter en 1987 un capitaine sud-africain, que les délégués avaient pu rencontrer à deux reprises en 1986. En avril, toutefois, cinq messages Croix-Rouge ont pu lui être transmis par l'intermédiaire de la Croix-Rouge angolaise. Ce prisonnier, détenu depuis mai 1985, a été libéré le 7 septembre, sans que la participation du CICR soit sollicitée, dans le cadre d'une opération permettant simultanément à 133 Angolais et à deux ressortissants de nationalités française et hollandaise de recouvrer la liberté.



Enfin, à la requête de l'Afrique du Sud, le CICR a transmis, en novembre, via sa délégation de Luanda, une note verbale demandant confirmation de la capture d'un soldat des "Forces territoriales du Sud-Ouest africain" par l'armée angolaise et offrant de le visiter, conformément aux dispositions prévues par la IIIe Convention de Genève. Des démarches ont également été entreprises, fin 1987, pour obtenir la notification officielle du décès d'un pilote sud-africain porté disparu depuis le 15 novembre.

#### Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR en Angola a renforcé sa coopération avec les sections provinciales de la Croix-Rouge angolaise. Les efforts du CICR en matière de coordination et de formation aux techniques Agence de personnel appartenant à la Société nationale ont été

intensifiés aux fins d'améliorer le réseau de distribution des nombreux messages Croix-Rouge et de résoudre les demandes de recherches relatives aux personnes disparues dans le cadre des conflits interne et international. Un séminaire de perfectionnement, organisé en juillet à Luanda, a permis, par exemple, à 17 collaborateurs de la Croix-Rouge angolaise, responsables des activités de recherches dans 13 provinces, d'améliorer leurs connaissances techniques. Le délégué du CICR s'est par la suite rendu sur le terrain pour assurer le suivi du cours.

Sur 931 requêtes reçues au total, des liens familiaux ont pu être rétablis entre 634 réfugiés angolais et leurs familles restées en Angola. Lorsque ces recherches ont abouti à un résultat, elles ont parfois été suivies par des regroupements de familles: 114 personnes ont été réunies, certaines d'entre elles étant rapatriées de Namibie et du Zaïre, par l'intermédiaire des bureaux Agence de Luanda, Harare et Windhœk.

## Activités médicales

### *En faveur des personnes déplacées sur le Planalto*

Jusqu'en octobre, les équipes médicales du CICR se sont efforcées de visiter régulièrement les municipalités des provinces de Bié, Benguela et Huambo, afin d'analyser l'évolution de l'état nutritionnel de la population, de réévaluer les programmes d'assistance en cours et les besoins des dispensaires ou des hôpitaux.

Dans le but de renforcer les structures médicales existantes, ces équipes se sont attachées à poursuivre les programmes de formation du personnel médical local, en se concentrant sur l'enseignement des pathologies courantes. Médicaments et matériel de base ont également été remis, cas par cas, à ces établissements. Le CICR a aussi participé à des programmes de santé publique organisés par le ministère de la Santé et a fourni un soutien logistique dans le cadre d'une campagne de vaccination.

Les résultats de ces missions d'évaluation régulières sur le terrain, destinées à contrôler notamment les besoins de la population infantine, particulièrement vulnérable, ont conduit le CICR à maintenir cinq centres de réhabilitation nutritionnelle en activité sur le Planalto entre fin 1986 et fin mai 1987 et à offrir son soutien aux services de pédiatrie de plusieurs hôpitaux locaux. Comme toujours, le taux d'activité de ces centres nutritionnels a été très fluctuant en raison du caractère saisonnier de l'urgence en Angola. Pendant le premier trimestre, le nombre de leurs occupants a augmenté régulièrement pour diminuer en mai, après la période des récoltes, puis se vider progressivement. Au total, quelque 1 500 enfants ont ainsi bénéficié d'une alimentation enrichie. Malheureusement, fin 1987, à l'approche de la saison creuse suivante, le CICR s'est trouvé dans l'impossibilité d'envisager la réouverture de centres de nutrition en raison de la suspension de ses déplacements sur le terrain, pour les raisons de sécurité mentionnées plus haut.

Il faut cependant relever que, même pendant les mois de relative autarcie, entre mai et octobre, des poches de malnutrition ont persisté, notamment à la périphérie de Huambo.

Par ailleurs, de janvier à fin octobre, près d'un millier de blessés ou de malades ont été évacués par avion vers les hôpitaux de Huambo, Kuito et Benguela. Les infirmières du CICR ont également procédé à des consultations régulières dans les villages, en étroite collaboration avec le personnel angolais.

Sur le plan sanitaire, des spécialistes du CICR ont mené à bien une quinzaine de projets (cuvelage et creusage de puits, amélioration de l'approvisionnement et de l'évacuation des eaux, installation de latrines) dans onze municipalités du Planalto. Un cours de formation a été organisé dans ce domaine pour des collaborateurs de la Société nationale, laquelle a été étroitement associée à l'ensemble

des activités médico-nutritionnelles du CICR sur le Planalto.

### *En faveur des blessés de guerre et des amputés*

Outre l'évacuation de blessés de guerre et de malades vers les hôpitaux civils et militaires provinciaux, le CICR s'est efforcé d'accroître la capacité de production et de traitement des patients, tant au centre de prothèses de Bomba Alta (banlieue de Huambo) qu'à celui de Kuito (province de Bié). De nouveaux procédés permettant d'améliorer la qualité des prothèses et d'en réduire les coûts de fabrication ont été mis au point et introduits à Bomba Alta.

Dans ce centre, que le CICR gère depuis 1979, conjointement avec le ministère de la Santé qui a pris le relais de la Croix-Rouge angolaise en août 1983, 908 patients ont été équipés en 1987; 900 béquilles et 931 prothèses ont été fabriquées, sans compter la remise en état de matériel. Le centre de convalescence de Bomba Alta, appelé "abrigo", a continué d'accueillir les patients, leur offrant logement et soins en attendant qu'ils soient en mesure d'acquiescer un minimum d'autonomie et de retourner dans leur village. Un nouvel "abrigo" a été ouvert en mars à Kuito, où l'atelier orthopédique fonctionne depuis juin 1986. Dans ce nouveau centre, 127 handicapés ont été équipés en 1987 et 142 prothèses ont été fabriquées, ainsi que 83 paires de cannes.

Les techniciens du CICR ont partagé leur temps entre les deux centres, dont ils ont supervisé la bonne marche. Toutefois, les problèmes de sécurité ont souvent empêché les prothésistes du CICR de se rendre à Bomba Alta, où les employés angolais ont assuré seuls le fonctionnement du centre pendant de longues périodes. Quant au centre de Kuito, sa gestion a été transmise à un spécialiste angolais fin 1987, le rôle du CICR se limitant dorénavant à donner des conseils techniques.

Au total, 21 collaborateurs angolais ont reçu une formation en 1987 (fabrication et réparation des appareils, ajustage sur les patients).

Enfin, les Croix-Rouges angolaise et suédoise, ainsi que le ministère angolais de la Santé, ont passé un accord en 1987 pour la construction à Luanda d'un nouveau centre, avec la participation du CICR comme conseiller technique.

### *Au sud-est de l'Angola*

L'infrastructure de l'hôpital de Luangundu a été améliorée et sa capacité d'accueil accrue pendant le premier semestre. Toutefois, à fin juin, le CICR a dû quitter l'hôpital pour des raisons de sécurité. En octobre, l'UNITA a entrepris de construire un nouvel hôpital de brousse à Chilembô Chuti, où une partie de l'équipe médicale du CICR est arrivée en novembre afin de mettre au

point les derniers aménagements. Fin décembre, l'équipe était au complet (cinq personnes) et pouvait commencer son travail (chirurgie, soins généraux, formation de personnel local).

## **Secours alimentaires et matériels aux populations civiles**

### *Distributions de vivres et d'objets de première nécessité*

Des distributions générales de vivres ont été organisées régulièrement dans les municipalités des provinces de Huambo, Bié et Benguela. Les quantités de nourriture ainsi distribuées ont varié en fonction des besoins: rations complètes mensuelles ou demi-rations lorsque la situation le permettait. Très important pendant le premier trimestre (plus de 1 000 tonnes par mois début 1987), le volume des vivres distribués a considérablement diminué à partir de mars pour atteindre quelque 150 tonnes mensuelles en mai. Au total, plus de 4 000 tonnes de secours ont ainsi été distribuées sur le Planalto en 1987 en faveur d'une moyenne mensuelle de 80 500 personnes. Ces chiffres montrent une diminution sensible du volume des secours d'urgence par rapport à l'année précédente: dans la province de Huambo, en janvier 1987, 964 tonnes ont été distribuées à 125 400 bénéficiaires, ce qui correspond à 45% du total des secours fournis pendant la même période en 1986.

Enfin, les équipes de secours ont organisé des distributions ponctuelles de vivres et d'objets de première nécessité en faveur de civils victimes d'attaques perpétrées par des groupes armés. Les personnes récemment déplacées ont également reçu couvertures, vêtements et autres secours.

### *Programme agricole*

En 1985, le CICR a entrepris un programme de distribution de semences et d'outils agricoles dont les bons résultats, combinés avec d'autres facteurs comme le repérage systématique des carences alimentaires, ont contribué à réduire le volume des distributions de secours dès l'année suivante. En février, un agronome du CICR a évalué l'impact du programme de semences réalisé pendant la saison précédente. Fort de cette expérience et suite à de nouvelles études, il a été décidé de compléter les distributions de semences de maïs, haricots et sorgho avec du soja, particulièrement riche en protéines et bien adapté au climat du Planalto. En raison des périodes de plantation différentes selon les cultures, la réalisation des programmes agricoles a été répartie entre mi-septembre et fin octobre. Le 24 septembre, un avion Hercules a commencé ses navettes pour acheminer les semences de la côte atlantique sur le Planalto, où la première distribution s'est déroulée cinq

jours plus tard, dans la province de Huambo. Malheureusement, ces distributions ont dû être interrompues à mi-octobre en raison de la détérioration des conditions de sécurité. Le maïs et les haricots ont tout de même pu être plantés à temps mais les graines de sorgho et de soja ont dû être stockées pour la saison suivante.

Au total, 364 tonnes de semences ont été distribuées en 1987.

## **Logistique**

Les mauvaises conditions de sécurité et les grandes distances à parcourir ont nécessité le maintien d'une flotte aérienne pour le transport des secours et du personnel dans la plupart des provinces assistées.

Douze bateaux sont arrivés en 1987 dans les ports de Luanda, Namibe et Lobito, où quelque 7 000 tonnes de vivres et de semences, ainsi que du carburant et des secours divers ont été réceptionnés par le CICR. Peu à peu, ces marchandises ont été acheminées vers l'intérieur du pays à bord d'un avion cargo (Hercules). Là, les secours ont à nouveau été déchargés et stockés en attendant d'être embarqués sur de plus petits avions (deux ou trois Twin Otter et un Cessna Caravan, selon les périodes) qui ont permis d'assurer leur transport vers les municipalités. Des stocks ont ensuite été constitués dans les entrepôts de ces municipalités jusqu'à ce que les délégués procèdent aux distributions. Cette flotte aérienne a également permis de transporter plus de 16 000 passagers (personnel CICR, mais aussi évacuations de malades ou de blessés).

## **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

Afin de sensibiliser les autorités, militaires ou civiles, et la population à l'action de la Croix-Rouge et au respect qui est dû à l'emblème, un délégué du CICR chargé de la diffusion a organisé, en collaboration avec la Croix-Rouge angolaise, des séances d'information (avec présentation de films, de photos et de brochures) à Luanda, Huambo et dans de nombreuses municipalités du Planalto. Quant à l'exposition de photos du "National Geographic Magazine" montée à Luanda, puis à Huambo, elle a attiré un nombreux public.

Outre son étroite collaboration avec la Croix-Rouge angolaise dans le domaine de la diffusion, le CICR a continué de participer à la formation de membres de la Société nationale, en particulier dans les domaines de l'Agence de recherches et des activités médicales et de secours (par exemple, formation à la méthode du "quac-stick" pour déceler les taux de malnutrition ou aux techniques d'assainissement de l'environnement).

## Relations avec l'UNITA

Les problèmes de sécurité rencontrés par les délégués pour se déplacer sur le terrain ont été fréquemment discutés avec des représentants de l'UNITA, en Europe et sur place, à Jamba, afin d'obtenir les garanties indispensables à la reprise de l'action dans les régions conflictuelles.

Le CICR a également poursuivi ses démarches en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer régulièrement son mandat de protection et d'assistance en faveur de toutes les personnes, angolaises ou étrangères, capturées par le mouvement. Les délégués ont notamment fait part à l'UNITA de la disponibilité du CICR pour visiter des prisonniers ANC ("African National Congress") en mains UNITA et pour jouer le rôle d'intermédiaire neutre en vue d'une éventuelle libération.

En juin, le CICR a été en mesure de transmettre aux autorités concernées une liste de 14 personnes, dont neuf militaires de l'armée gouvernementale, détenues par l'UNITA et enregistrées par les délégués lors d'une précédente visite. Il a également été sollicité à trois reprises par l'UNITA dans le cadre de la libération de personnes capturées. Trois personnes (deux Portugais et un Britannique) ont été évacuées vers l'Afrique du Sud par avion CICR, respectivement en janvier, février et avril. A Pretoria, elles ont été remises par les délégués aux représentants consulaires de leurs pays respectifs.

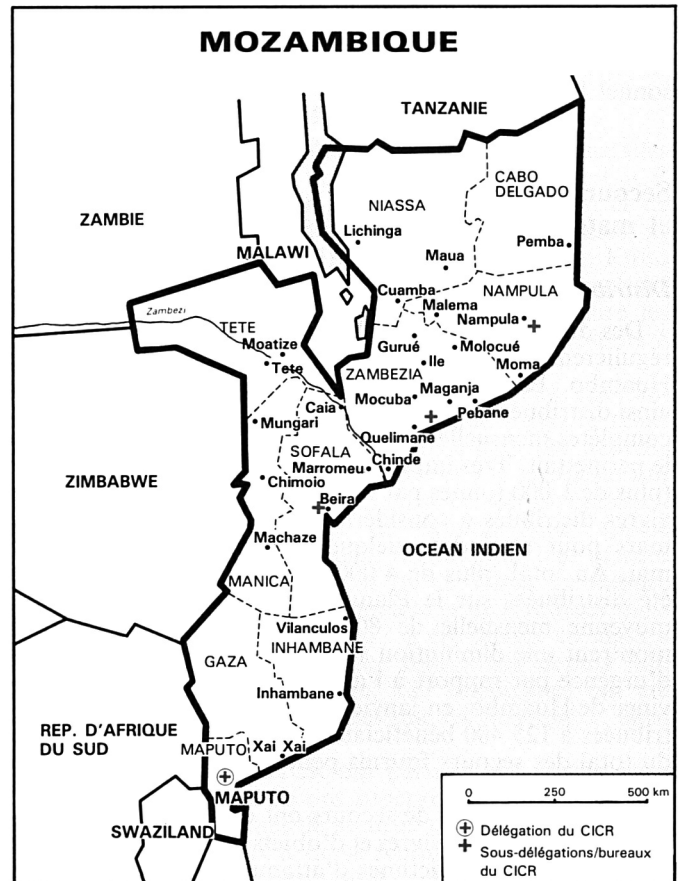
Le CICR s'est également préoccupé du sort de trois Suédois capturés par l'UNITA, le 7 septembre. L'un d'entre eux étant décédé peu après sa capture, les deux survivants ont finalement été libérés le 3 décembre, sans que la participation du CICR soit requise.

Par ailleurs, les activités médicales du CICR dans le sud-est de l'Angola sont relatées plus haut.

## MOZAMBIQUE

Face à la détérioration de la situation conflictuelle, aggravée dans certaines régions par la sécheresse, le CICR a intensifié ses démarches pour obtenir les autorisations et les garanties de sécurité indispensables à la reprise de son action en faveur de la population civile. Cette action avait été interrompue le 31 juillet 1985 à la suite d'un grave incident de sécurité survenu à Luabo (province de Zambezia), au cours duquel une infirmière du CICR et le pilote de l'avion du CICR avaient été grièvement blessés.

Outre les contacts pris par la délégation du CICR à Maputo avec les représentants du gouvernement mozambicain, la visite, au siège du CICR, le 1er avril, du Premier ministre, S.E. M. da Graça Machungo, a permis au président du CICR de présenter les projets de l'institution en vue de reprendre son action d'assistance dans les capitales de province et les chefs-lieux de district. La nécessité



d'obtenir l'accord de toutes les parties concernées, ainsi que des garanties de sécurité suffisantes pour pouvoir développer progressivement le champ d'action du CICR à toutes les régions affectées par le conflit, a également été évoquée à cette occasion.

En étroite collaboration avec la Croix-Rouge mozambicaine, le CICR a été en mesure de mettre en œuvre son programme d'action, selon les plans prévus en mai. Fin 1987, le CICR était engagé dans sept des dix provinces du pays lorsqu'il a été contraint, faute de renouvellement des garanties de sécurité, de diminuer provisoirement son champ d'activité, dorénavant limité à des vols sur les capitales provinciales et à certains secteurs très limités, accessibles par la route.

A la fin de l'année, le CICR poursuivait ses démarches afin, d'une part, d'être à même de reprendre le plus rapidement possible son action et, d'autre part, d'obtenir la possibilité de la développer également en faveur des populations de zones où il ne s'était encore jamais rendu. Dans

ce but, les représentants du CICR se sont attachés à rappeler aux parties concernées les principes guidant l'action humanitaire de l'institution, ainsi que sa détermination à venir en aide à l'ensemble des civils victimes de la situation conflictuelle, où qu'ils se trouvent.

### **Appel en faveur des populations civiles**

A la suite des tragiques massacres de civils perpétrés à Homoine et à Manjacaze, le 18 juillet et le 10 août, le CICR a lancé un appel à tous les combattants engagés dans le conflit mozambicain pour que cessent de telles exactions.

### **Reprise des opérations d'assistance en faveur des civils**

En avril et mai, les équipes du CICR comprenant un médecin, ont procédé à des missions d'évaluation dans les provinces de Zambezia et de Sofala, ainsi que dans certaines régions des provinces de Nampula, Niassa et Tete. Pour des raisons de sécurité, les délégués n'ont pas été en mesure de pénétrer davantage à l'intérieur du pays. En fonction des informations ainsi recueillies, un programme d'action a été défini en faveur des populations civiles affectées par la situation conflictuelle dans ces cinq provinces et un appel spécial a été lancé auprès des donateurs, le 12 juin.

Ce programme, tel qu'il a été réalisé, comprenait les volets suivants:

#### *Activités médicales*

Les équipes du CICR se sont rendues régulièrement dans les hôpitaux et les dispensaires des provinces citées plus haut, apportant soutien matériel et conseils au personnel local, et procédant au recrutement et à la formation d'agents de santé. En fonction des besoins constatés, les équipes médicales du CICR ont distribué médicaments de base, assortiments médicaux, couvertures et savon. Elles ont également procédé à l'évacuation, généralement par avion, de blessés de guerre et de grands malades vers les hôpitaux les plus proches. Dans le cadre du programme de vaccination des enfants, entrepris par le ministère de la Santé, le CICR a assuré le transport de personnel et de matériel de vaccination.

Enfin, outre le contrôle systématique du taux de malnutrition chez les enfants de moins de six ans (méthode du "quac-stick"), un programme sanitaire a été mis sur pied, sous la supervision d'un spécialiste du CICR, dans la province de Zambezia. Commencé en août, ce programme avait aussi pour objectif d'enseigner à la population les techniques de construction (puits, latrines).

### *Secours matériels*

Depuis le début de l'opération, en juin, des vivres et objets de première nécessité (vêtements, couvertures, savon) ont été remis aux familles récemment déplacées de leurs villages vers les capitales de district. Fin 1987, plus de 50 localités, réparties dans 41 districts de sept provinces (Zambezia, Niassa, Nampula, Tete, Sofala, Manica et Inhambane) étaient régulièrement visitées. Des rations individuelles mensuelles (maïs, haricots, huile) ont été régulièrement distribuées. Les patients présentant des carences nutritionnelles qui étaient traités dans des établissements médicaux, de même que les enfants sous-alimentés, ont également bénéficié d'une alimentation enrichie.

Enfin, en novembre, un ingénieur agronome du CICR a étudié l'opportunité d'entreprendre un programme de réhabilitation agricole pour 1988-1989. Fin 1987, le CICR a commencé l'acheminement des semences dont disposait le DPCCN (Département de prévention et combat des calamités naturelles du gouvernement mozambicain) dans la province de Sofala, selon les priorités établies par son agronome.

### **Logistique**

#### *Transport*

Dans un pays aussi vaste que le Mozambique, où les voies de communication sont la plupart du temps impraticables pour des raisons de sécurité, où secours et matériel doivent être importés, et où les ports sont parfois engorgés, le CICR s'est heurté à des problèmes complexes sur le plan logistique. L'avion s'est révélé être généralement le seul moyen de transport adéquat. Pendant le premier semestre, la délégation n'a disposé que d'un seul avion (de type "Islander"), puis de deux (un "Cessna Caravan" et un "Twin Otter"). Opérationnels jusqu'à la fin de l'année, ces avions ont assuré des vols réguliers à partir des bases logistiques du CICR vers les différents districts où se déroulaient ses activités. En octobre, un troisième avion, de type "DC3", a été mis à disposition de la délégation et un quatrième ("DC3" également) est arrivé fin 1987. Le premier "DC3" a été affecté à l'opération menée dans la province de Sofala et le second à celle de Manica. Enfin, un "Boeing 737" a effectué des rotations pour transporter des marchandises des entrepôts du port de Beira (Sofala) sur Nampula (Nampula) et Lichinga (Niassa).

Dans une moindre mesure, les routes ont tout de même été utilisées, par exemple, pour transporter des secours sur de petites distances (camions mis à disposition par la Croix-Rouge mozambicaine). Quant au train, il a permis d'acheminer des secours de Harare (Zimbabwe) à Beira. Enfin, un bateau, mis à disposition du CICR par le PAM,

a été régulièrement utilisé entre Beira et Quelimane, ainsi que le long de la côte.

### **Structures**

Jusqu'en août, la sous-délégation du CICR basée à Quelimane (Zambezia) a joué le rôle de centre opérationnel. Puis, la décision de déplacer ce centre à Beira (Sofala) a été prise en raison, d'une part, des plus grandes facilités logistiques qu'offrait cette ville (premier port du pays, gare d'arrivée des lignes ferroviaires reliant le Mozambique au Malawi et au Zimbabwe, meilleures possibilités d'approvisionnement en carburant, etc.) et, d'autre part, du développement géographique de l'action vers les provinces du sud (Inhambane et Manica). Fin 1987, outre la délégation de Maputo et le centre opérationnel de Beira, des délégués étaient également basés en permanence dans les sous-délégations de Quelimane et de Nampula.

### **Assistance en faveur des handicapés de guerre**

L'action entreprise depuis 1981 par le CICR, en collaboration avec le ministère de la Santé, en faveur des invalides de guerre mozambicains, a continué d'être développée. Composée de trois spécialistes, l'équipe du CICR a coordonné les activités des techniciens mozambicains travaillant dans les centres de production de prothèses dites d'urgence de Maputo, Beira et Quelimane. Les ateliers d'entretien et de réparation de Beira, Quelimane et Nampula ont également continué de fonctionner, avec le concours technique et l'appui matériel du CICR. En outre, un nouveau centre de production de prothèses était en construction à Nampula, fin 1987.

Au total, 387 prothèses, 1 770 paires de cannes et 15 fauteuils roulants ont été fabriqués à l'atelier de Maputo qui a encore accru sa capacité de production en 1987. Dans les nouveaux centres de Quelimane et de Beira, 88 et 49 prothèses ont été respectivement fabriquées. Au total, plus de 300 patients ont été équipés au Mozambique en 1987.

### **Démarches et activités en faveur des détenus**

Le CICR a poursuivi ses démarches pour visiter les personnes arrêtées en raison de la situation conflictuelle. L'offre de services, présentée au gouvernement mozambicain en 1984 et en 1985, a été rappelée en 1987 aux autorités, notamment au Premier ministre, S. E. M. da Graça Machungo, lors de sa visite au siège du CICR, le 1er avril. De nombreux contacts ont également été pris par la délégation du CICR à Maputo afin d'exposer les modalités et les buts d'une telle action aux représentants des ministères concernés (Justice, Sécurité, Défense et Intérieur),

ainsi qu'aux responsables des services compétents (Direction du service pénitentiaire, Direction des opérations de la sécurité). A la fin de l'année, bien qu'un accord de principe des autorités mozambicaines ait été donné et réitéré le 31 décembre par le ministère de la Sécurité, le CICR n'avait pas encore été en mesure de commencer ses visites dans les prisons mozambicaines.

\*  
\* \*

Une opération de libération et de rapatriement de six personnes détenues par la RENAMO ("Résistance nationale mozambicaine") s'est déroulée début avril, sous les auspices du CICR, à la frontière du Malawi et du Mozambique. Le 16 décembre, une religieuse portugaise détenue par la RENAMO a également été libérée et remise à un délégué du CICR qui l'a accompagnée à Harare (Zimbabwe), où elle a été confiée au représentant des autorités de son pays.

### **Agence de recherches**

Les activités du bureau de recherches du CICR à Maputo ont surtout concerné la distribution de messages familiaux en provenance et à destination de Mozambicains réfugiés dans des pays limitrophes. Face au nombre croissant de civils réfugiés, le CICR a intensifié ses efforts pour développer un réseau de distribution, en collaboration avec la Société nationale mozambicaine. Dans ce but, la déléguée-Agence du CICR au Mozambique a également effectué une mission au Malawi. Toutefois, le développement de ce réseau a été freiné par diverses difficultés (problèmes de déplacements sur le terrain, insuffisance des moyens logistiques à disposition des filiales de la Croix-Rouge mozambicaine).

### **Diffusion**

La délégation du CICR a continué de collaborer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de diffusion des principes du Mouvement et des règles élémentaires du droit international humanitaire, en particulier à l'intention des membres de la Société nationale. Un programme de diffusion à l'échelon national, établi et mené conjointement avec la Croix-Rouge mozambicaine, a permis de mieux faire connaître les activités respectives du CICR et de la Société nationale à un public très diversifié, dans la capitale comme dans les provinces. A relever que les deux expositions organisées à Maputo et à Beira (présentation de photos du "National Geographic Magazine" et du film "Une lumière dans les ténèbres") ont connu un vif succès et ont été visitées par plusieurs milliers de personnes.

Enfin, le ministère de la Défense a donné son accord pour entreprendre un programme de diffusion début 1988, en coopération avec le CICR et la Société nationale, auprès des commissaires politiques (ministère de la Défense), ainsi que dans les académies et les centres de formation militaire du pays.

## ZIMBABWE

La délégation régionale de Harare qui, outre le Zimbabwe, couvre également le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et la Zambie, a continué de jouer un rôle de soutien opérationnel à l'action d'urgence développée par le CICR en Angola et au Mozambique.

Au Zimbabwe, le CICR a reçu fin 1987 confirmation d'une réponse de principe favorable du ministère de l'Intérieur l'autorisant à visiter les détenus non condamnés, arrêtés en vertu des "Emergency powers (maintenance of law and order) regulations".

Cet accord répondait aux négociations engagées à la suite des offres de services présentées par le CICR en 1983 et en 1985; la réalisation de ces visites était prévue début 1988.

La délégation de Harare a également distribué des secours aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi qu'à des réfugiés mozambicains et sud-africains qui n'étaient aidés par aucune autre organisation. En outre, elle a fourni une aide matérielle à d'anciens détenus dans le besoin et à leurs familles, de même qu'une assistance médicale à des réfugiés mozambicains au Malawi.

Enfin, comme par le passé, la délégation régionale a participé à la mise en œuvre du programme de diffusion du droit international humanitaire, des principes et des activités de la Croix-Rouge, en particulier auprès des forces armées et des Sociétés nationales des pays de la région.

### Activités de l'atelier orthopédique de Bulawayo

Créé en collaboration avec le ministère de la Santé, grâce à un accord de coopération passé fin 1984, l'atelier orthopédique de Bulawayo a équipé de prothèses 253 patients en 1987; 1 788 paires de cannes ont également été fabriquées. Le 6 mars, le centre d'accueil construit dans l'enceinte de l'hôpital central, proche de l'atelier orthopédique, a été inauguré, en présence du ministre de la Santé. Ce centre d'accueil permet d'héberger des handicapés habitant des régions éloignées pendant leur traitement.

Dans le cadre du plan visant à remettre graduellement la gestion de l'atelier au ministère de la Santé, un cours de formation de deux ans a vu le jour en 1987. Ce cours doit permettre à du personnel recruté localement de devenir

technicien orthopédiste. Les candidats sélectionnés suivent des cours théoriques, donnés par des médecins et des spécialistes, tandis que leur formation pratique est assurée à l'atelier du CICR.

Quatre techniciens orthopédistes du CICR, assistés de techniciens recrutés localement, ont continué de gérer l'atelier orthopédique de Bulawayo en 1987.

### Coopération avec la Société nationale

Dans le cadre de l'accord de coopération passé en juin 1986 entre le CICR et la Croix-Rouge du Zimbabwe, la délégation de Harare a participé au développement de cette Société nationale, en particulier dans les domaines de l'information et de la diffusion du droit international humanitaire et des principes du Mouvement, des activités de recherches et de la formation d'équipes de premiers soins. De nombreuses conférences ont été données dans différentes régions du pays, permettant d'atteindre divers publics, dont les responsables de l'administration des districts et des provinces. Une série de conférences destinées aux enseignants des collèges et des écoles a également permis de sensibiliser quelque 5 000 personnes aux activités du Mouvement.

## AUTRES PAYS

□ Au **Botswana**, les spécialistes du CICR, basés à l'atelier orthopédique de Bulawayo (Zimbabwe), ont continué de collaborer au développement des projets du ministère de la Santé concernant la réhabilitation d'amputés de guerre. De futurs techniciens orthopédistes ont commencé de recevoir une formation.

Deux délégués du CICR auprès des forces armées se sont rendus à Gaborone, où ils ont donné, du 23 au 26 novembre, un premier cours de formation destiné à des officiers supérieurs de l'armée. Un séminaire d'une journée a également été organisé à cette occasion afin de familiariser des officiers des corps de police avec le CICR et les principales règles du droit international humanitaire.

□ Au **Lesotho**, ces deux délégués ont donné un cours de formation du même type, du 30 novembre au 3 décembre, à des officiers supérieurs de l'armée et de la police.

□ La délégation régionale de Harare a continué de se préoccuper du sort des réfugiés mozambicains au **Malawi**, où elle a soutenu les efforts de la Société nationale en fournissant des assortiments de médicaments pour les dispensaires et en participant au renforcement de ses activités dans le domaine de l'Agence de recherches et de ses structures en matière de télécommunications (installation de neuf stations HF).

□ Du 27 au 30 avril, le délégué régional basé à Harare et un délégué auprès des forces armées ont donné un cours sur le droit des conflits armés au **Swaziland** à des officiers supérieurs de l'armée.

□ Du 6 au 8 mai, un cours du même type a été organisé en **Zambie**, réunissant une vingtaine d'officiers.

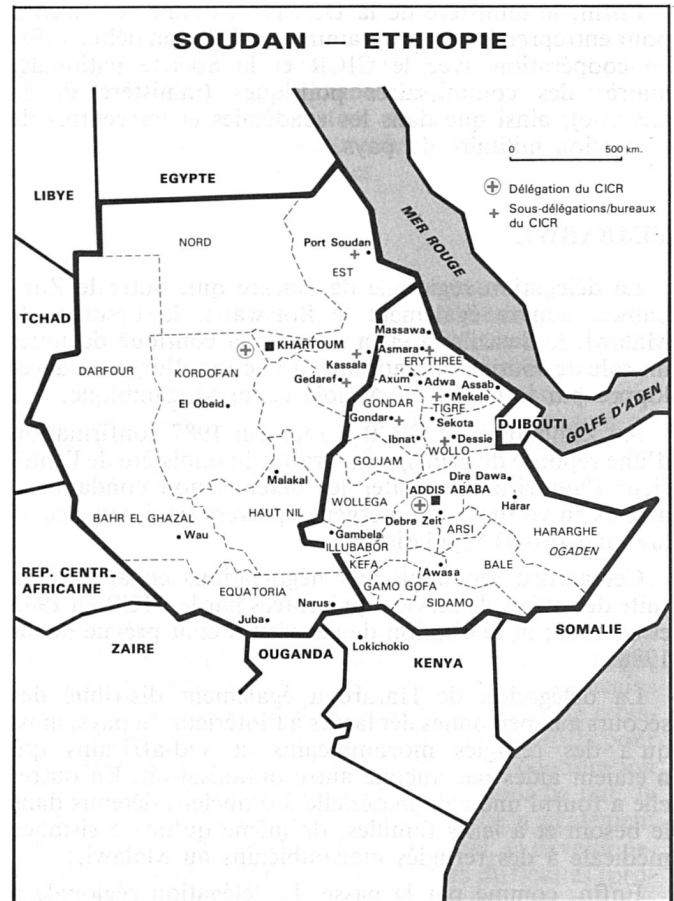
Par ailleurs, le délégué régional basé à Harare est intervenu auprès des autorités zambiennes en faveur de ressortissants sud-africains détenus en Zambie. Ses propositions de visites n'ont pas été acceptées par le ministère de l'Intérieur.

## Afrique orientale

### ÉTHIOPIE

Début 1987, le CICR avait comme but de continuer de fournir une assistance alimentaire régulière aux populations les plus démunies du nord de l'Éthiopie. Il comptait également organiser un nouveau programme de distributions de semences, dans l'espoir de réussir à consolider les résultats obtenus grâce aux efforts déployés depuis décembre 1984. Sauf changement majeur de la situation, le CICR espérait ainsi pouvoir procéder à un désengagement progressif, dans les derniers mois de 1987, et intervenir au coup par coup, grâce à un stock d'urgence, en fonction de situations dépendant désormais plus de l'évolution des conflits internes que de la sécheresse en zones conflictuelles.

Suspendues depuis le 10 décembre 1986, les activités du CICR dans le nord du pays n'ont pu reprendre que progressivement, à partir de mai 1987. En effet, selon les directives gouvernementales édictées fin 1986, toute activité du CICR ne relevant pas du conflit international avec la Somalie devait dorénavant être conduite par un organisme éthiopien, en l'occurrence la Société nationale de Croix-Rouge. Une telle décision mettant en question l'action même du CICR en faveur des victimes qu'il a pour mandat d'assister et de protéger, le CICR adressait le 28 janvier une note verbale aux autorités éthiopiennes, par laquelle il se déclarait prêt à formaliser sa collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, dans le cadre d'un accord respectant les mandats statutaires respectifs des deux institutions et l'accord de siège signé fin 1981 par le gouvernement éthiopien et le CICR. Dans l'espoir de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties, des réunions et des entretiens à haut niveau se sont tenus à maintes reprises, à Genève comme à Addis-Abeba. Outre les missions effectuées par le directeur des Opérations, le délégué général pour l'Afrique et son adjoint, M. Rudolf Jäckli, membre du Comité, s'est rendu fin juillet



à Addis-Abeba afin de participer à la Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et de rencontrer les dirigeants de la Croix-Rouge éthiopienne et de la "Relief and Rehabilitation Commission" (RRC — organe gouvernemental chargé de coordonner l'assistance). Ces négociations ont finalement abouti à un accord avec la Société nationale, lors de la rencontre, en novembre, à l'occasion des réunions du Mouvement à Rio de Janeiro, entre les Présidents du CICR et de la Croix-Rouge éthiopienne. Les termes de cet accord, paraphé le 24 novembre à Rio, ont contribué à renforcer les modalités de coopération du CICR avec cette Société dans le cadre de l'opération de secours conjointe.

\*  
\* \*

Sur le terrain, dès juillet, le manque de pluies et, de ce fait, la menace qui pesait sur les récoltes d'octobre, devenait une préoccupation grandissante. Ayant progressive-

ment acquis la certitude que les populations des provinces d'Erythrée et du Tigré, ainsi que celles des parties septentrionales du Wollo et du Gondar, subissant les effets combinés de la guerre et de la sécheresse, allaient à nouveau devoir dépendre de l'assistance internationale jusqu'en automne 1988, le CICR s'est attaché à élaborer un plan d'action. Celui-ci visait, dans la mesure du possible, à secourir les victimes dans leur région d'origine afin d'éviter, comme en 1984-1985, un nouvel exode massif des populations rurales vers les centres de distributions ou vers la frontière soudanaise.

### **Appel à la communauté internationale**

Le 12 novembre, le président du CICR a lancé un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle se mobilise à nouveau en faveur de la population éthiopienne. Dans son message, le président Sommaruga a expliqué la stratégie de "routes ouvertes pour la survie" préconisée par l'institution pour permettre aux convois routiers d'acheminer régulièrement et massivement les secours jusque dans les régions les plus menacées par la famine.

Dans cet appel, le CICR s'adressait à tous ceux qui s'affrontent afin que, "de facto", ils s'engagent à ne pas faire obstacle à l'acheminement des secours indispensables à la survie des populations atteintes, quels que soient les moyens de transport utilisés. Cet appel visait avant tout les convois par route.

Le 9 novembre, avant de lancer cet appel, le Président du CICR avait reçu au siège une délégation gouvernementale éthiopienne, conduite par le vice-Premier ministre, S. E. M. Tesfaye Dinka, avec laquelle il avait eu un échange de vues sur les projets du CICR. Les autres parties concernées furent informées par le chef de délégation de Khartoum et se prononcèrent favorablement quant au principe d'une telle action. Une information fut également donnée aux représentants des pays donateurs et des Sociétés nationales, de même qu'aux organisations gouvernementales et non-gouvernementales de secours. De nombreuses missions ont été effectuées par des représentants du CICR dans les diverses capitales européennes et en Amérique du Nord afin de présenter cette nouvelle stratégie aux gouvernements donateurs et aux organisations humanitaires.

Le 3 décembre, un premier appel de fonds portant sur 111 millions de francs suisses a été lancé auprès des donateurs.

Du 9 au 12 décembre, le directeur des Opérations et le délégué général adjoint pour l'Afrique se sont rendus à Addis-Abeba où ils ont notamment été reçus par le ministre des Affaires étrangères, S. E. M. Berhanu Bayeh, par les dirigeants de la Société nationale, ainsi que par le commissaire de la RRC. En vue de rechercher leur accord, les représentants du gouvernement ont été informés en détail

du plan d'action que le CICR avait élaboré dans le cadre de cette stratégie de routes ouvertes.

### **Démarches et activités dans le cadre des séquelles du conflit de l'Ogaden**

#### *Visite aux prisonniers de guerre somaliens*

Une seule série de visites aux prisonniers de guerre somaliens détenus à la prison régionale du Hararghe et au camp militaire de la première armée révolutionnaire, à Harrar, ainsi qu'à la prison régionale du Sidamo, à Awasa, a pu être réalisée en 1987 conformément aux critères traditionnels du CICR. Cette série de visites, qui s'est déroulée du 28 octobre au 4 novembre, après une interruption d'un an, a permis aux délégués du CICR de s'entretenir, librement et sans témoin, avec 238 prisonniers de guerre somaliens. Pendant les dix premiers mois de l'année, le CICR a été en mesure de poursuivre son programme d'assistance médicale et matérielle en faveur de ces prisonniers de guerre et ses délégués ont pu se rendre à plusieurs reprises à cet effet dans les prisons de Harrar et d'Awasa.

#### *Propositions de rapatriement*

Comme les années précédentes, le CICR est intervenu auprès des gouvernements éthiopien et somalien, les engageant à envisager le rapatriement de tous les prisonniers de guerre et à procéder en priorité au rapatriement des grands blessés et malades, selon les termes des articles 109, 110 et 118 de la IIIe Convention. Parmi les 238 prisonniers de guerre visités en Ethiopie en octobre, 31 Somaliens ont été considérés comme devant être rapatriés pour raisons médicales par le médecin du CICR. Le gouvernement éthiopien n'ayant toujours pas répondu à la proposition somalienne (transmise par le CICR le 30 novembre 1986) d'envisager la libération et le rapatriement simultané des blessés et des malades, le CICR a adressé une lettre, le 30 novembre 1987, au ministère des Affaires étrangères éthiopien afin de rappeler l'urgence d'une telle opération. Le 12 décembre, le directeur des Opérations du CICR a de nouveau abordé ce sujet avec le ministre des Affaires étrangères, S. E. M. Berhanu Bayeh, à Addis-Abeba. Il convient de rappeler ici que nombre de ces prisonniers de guerre ont déjà passé dix ans en captivité.

#### **Agence de recherches**

Les 238 prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie et leurs familles en Somalie ont continué de bénéficier des services de l'Agence de recherches. En 1987, 85 messages Croix-Rouge ont été collectés auprès des prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie; 366 messages en provenance de leurs familles et des prisonniers de

guerre éthiopiens en Somalie ont été distribués. Malgré les efforts du CICR, le rythme de transmission des messages est resté lent en raison, principalement, des difficultés rencontrées pour localiser les familles en Somalie.

Par ailleurs, l'Agence de recherches a poursuivi ses efforts concernant des demandes relatives à des Ethiopiens disparus pendant le conflit de l'Ogaden. L'ancienneté du conflit rendant ces recherches toujours plus aléatoires, trois cas seulement ont pu être résolus.

Le 21 octobre, un détenu tchadien, en prison à Addis-Abeba depuis 1983, a été rapatrié à N'Djamena par le CICR, via Khartoum.

Enfin, les cartes de capture de 15 nouveaux prisonniers de guerre éthiopiens, enregistrés en Somalie par la délégation du CICR à Mogadishu, ont été transmises à celle d'Addis-Abeba et remises aux autorités éthiopiennes.

## **Renforcement de l'infrastructure de la délégation**

Dès septembre, les signes avant-coureurs d'une nouvelle sécheresse, permettant de conclure à une aggravation prochaine de l'état alimentaire de la population, ont conduit le CICR à réexaminer son infrastructure logistique en vue d'une nouvelle et plus importante opération d'assistance que par le passé. Partant du principe que les transports par avion ne permettent pas d'acheminer des quantités suffisantes de vivres, le CICR a acquis un important parc de camions. Fin 1987, il disposait d'une soixantaine de véhicules, plus une cinquantaine loués à une compagnie éthiopienne, et attendait la livraison de ses dernières commandes. Un convoi de dix camions permet en effet d'acheminer, à moindres frais, 220 tonnes de grain, tandis qu'un avion Hercules ne peut transporter que 18 tonnes par navette. Le dispositif aérien, indispensable et complémentaire au dispositif routier, tant pour le transport du personnel que pour l'acheminement de secours d'urgence et l'accès à des lieux isolés, a également été renforcé. Comme les années précédentes, la force aérienne belge a mis un de ses Hercules à disposition du CICR. Fin novembre, l'avion a pu commencer ses rotations entre la côte, Asmara et Mekele afin de remplir les entrepôts. En outre, fin 1987, le CICR disposait de quatre autres appareils (trois "Pilatus Porter" et un "Twin Otter").

L'effectif de la délégation a également beaucoup varié en 1987, passant de 32 délégués en début d'année à 14 fin juin pour atteindre un total de 38 délégués, 18 spécialistes des transports aériens (pilotes, techniciens) et 447 employés locaux en décembre.

## **Activités développées dans le nord du pays**

### *Surveillance médico-nutritionnelle*

A partir de juin, les équipes du CICR ont pu reprendre

régulièrement leurs contrôles dans les provinces du nord. Dans un premier temps, elles ont constaté que la situation était plutôt satisfaisante: le taux de malnutrition grave parmi les enfants, mesuré selon la méthode du "quac-stick", n'excédait pas 5%. Certaines zones étaient cependant déjà considérées comme préoccupantes (nord de la province du Gondar et région du Hamasien, en Erythrée). Par la suite, un système permettant de détecter rapidement toute dégradation de la situation ("early warning system") a été mis sur pied: l'analyse de divers paramètres comme les résultats des mesures au "quac-stick", le taux de pluviosité, l'état des semences, les prix du marché local et les problèmes de sécurité, permet en effet de déterminer s'il est temps d'intervenir avant que la situation ne devienne trop grave et nécessite l'ouverture de centres de nutrition. En octobre, tous les spécialistes aboutissaient à la même conclusion: le déficit alimentaire prévisible en 1988 pour l'ensemble des provinces touchées par la sécheresse était évalué à plus d'un million de tonnes. Il était donc évident que la situation allait devenir extrêmement grave. Dans le cadre du plan d'action élaboré pour 1988, le CICR, conjointement avec la Croix-Rouge éthiopienne, se préparait à assister plus d'un million de victimes, en distribuant plus de 100 000 tonnes de vivres, principalement dans des régions également affectées par la situation conflictuelle.

### *Programmes d'hygiène et d'eau*

Lorsque l'équipe sanitaire du CICR a pu reprendre son travail sur le terrain en juin, elle a constaté avec satisfaction que, malgré son absence, les projets hydriques entrepris en 1986 dans la région d'Asmara avaient bien avancé et que leurs bénéficiaires collaboraient, non seulement à la construction des puits mais aussi à leur entretien. L'équipe sanitaire du CICR a également continué d'assurer la formation de collaborateurs de la Société nationale chargés de la réalisation et de la gestion de différents projets d'eau.

A Asmara, capitale de l'Erythrée, une grave pénurie d'eau potable a incité le CICR à entreprendre une action d'urgence, en coopération avec la branche locale de la Croix-Rouge éthiopienne et la municipalité. Des camions CICR ont été transformés en camions-citernes et des réservoirs gonflables ont été installés dans les quartiers les plus démunis de la ville. Pendant la phase de pénurie la plus critique, en septembre, 1 500 000 litres d'eau ont été acheminés chaque semaine par camions dans ces quartiers.

### *Programmes en faveur des handicapés*

Les centres orthopédiques de Harrar et Asmara ont poursuivi leurs activités avec la collaboration technique du CICR. Toutefois, en raison des difficultés rencontrées pendant le premier trimestre, puis de l'engagement de la délégation dans une vaste opération d'assistance, le projet

d'installation d'un nouveau centre orthopédique à Gondar, en collaboration avec la Croix-Rouge allemande (RFA), n'a pu être achevé fin 1987.

### *Lutte antiacridienne*

Dès juin, le CICR s'est préoccupé de la menace que constituaient, dans le nord de l'Éthiopie, les essaims de criquets pèlerins pour les récoltes, par ailleurs fortement compromises par le manque de pluies. En 1986, le CICR avait déjà mis des avions à la disposition des autorités pour transporter des insecticides. Mais en 1987, ce fléau a atteint des proportions alarmantes et, en raison de l'imminence d'un désastre, le CICR a offert son soutien au ministère de l'Agriculture et à la DLCO ("Desert locust control organisation", qui regroupe sept pays d'Afrique de l'est et coordonne la lutte contre ce fléau à partir d'Addis-Abeba).

En août, le CICR a mis sur pied un système permettant de coordonner l'opération de lutte antiacridienne. Un réseau de communications a été créé entre Khartoum et Addis-Abeba, via Genève, permettant de transmettre rapidement toute information relative à la localisation des zones de ponte et des essaims aux pilotes chargés de l'épandage de produits insecticides.

Le 11 août, un avion (modèle Piper) équipé pour la lutte antiacridienne, a commencé l'épandage dans la région d'Asmara. Puis, il a gagné Mekele d'où il a opéré dans la région. Deux petits porteurs (Pilatus) sont également devenus opérationnels fin août, de même que deux hélicoptères, mis à la disposition du CICR par le gouvernement canadien pour aider à localiser les essaims.

Fin septembre, un premier bilan de cette opération a été établi, confirmant l'efficacité de ce programme, surtout au Tigré, où les efforts combinés de la lutte menée à la fois au sol et par voie aérienne ont donné des résultats satisfaisants. En accord avec le ministère de l'Agriculture, le CICR a décidé d'arrêter temporairement son action à fin septembre.

### *Distributions de vivres: action conjointe avec la Croix-Rouge éthiopienne*

De décembre 1986 jusqu'en mai 1987, toutes les distributions d'aide alimentaire ont dû être suspendues dans les provinces du nord. À part l'assistance alimentaire fournie aux prisonniers de guerre somaliens, les seules actions menées jusqu'en juin ont été réalisées dans des orphelinats, ainsi qu'en faveur de civils déplacés en dehors des zones conflictuelles.

Entre fin mars et fin mai, les quelque 25 000 tonnes de secours stockés dans différents entrepôts dans le nord du pays ont pu être traitées par des spécialistes du CICR; les pertes (infection, pourrissement de stocks) ont été minimales.

Jusqu'en octobre, le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne ont organisé des distributions ponctuelles, au fur et à mesure des missions d'évaluation en Érythrée, au Tigré et au Gondar. Puis, les entrepôts ont pu être ravitaillés et le volume des secours distribués a commencé à croître.

Suite à l'appel du 12 novembre, la première distribution d'envergure s'est déroulée du 23 novembre au 8 décembre à Wukro, au nord de Mekele (Tigré), où plus de 70 000 personnes ont reçu des rations mensuelles (16,5 kg de farine, haricots, huile végétale).

Fin décembre, le CICR et la Société nationale avaient fourni des rations alimentaires mensuelles à plus de 300 000 civils, principalement au Tigré, et comptaient atteindre plus de 900 000 bénéficiaires à fin février 1988.

### *Distributions de semences*

Le CICR n'a pas été en mesure, faute d'autorisations, de réaliser le programme prévu pour début 1987. En juin, une centaine de tonnes de semences (orge, sorgho, millet) ont été distribuées en Érythrée où la sécheresse a anéanti la plupart des plantations. Un nouveau programme d'action a été élaboré pour début 1988.

### *Diffusion*

Malgré la suspension des activités début 1987, le programme de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire s'est poursuivi, en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, à l'exception toutefois de l'Érythrée et du Tigré, où les déplacements étaient strictement limités et où ces programmes n'ont pu reprendre qu'en juillet. Tout au long de l'année, les équipes de diffusion du CICR et de la Croix-Rouge éthiopienne ont animé des séances à l'attention de collaborateurs de la Société nationale, de divers publics-cibles, comme les fonctionnaires gouvernementaux et du Parti, les membres des forces armées et de l'ordre, le personnel médical, les enseignants et les étudiants ainsi que le grand public, soit quelque 280 000 personnes au total.

### *SOMALIE*

Depuis 1982, le CICR dispose d'une délégation permanente à Mogadishu et s'efforce de remplir son mandat conventionnel dans le cadre du conflit de l'Ogaden et de ses séquelles.

## **Démarches et activités en faveur des prisonniers de guerre**

En dépit de démarches répétées, les délégués du CICR n'ont toujours pas été autorisés à visiter selon les procédures définies par les Conventions de Genève les prisonniers de guerre détenus en Somalie; en particulier, la possibilité de s'entretenir librement et sans témoin avec chaque détenu, comme le prescrit l'article 126 de la IIIe Convention, ne leur a toujours pas été accordée depuis 1984. En revanche, comme ces dernières années, les délégués ont été autorisés à se rendre régulièrement dans trois lieux de détention (camp de Gezira, prison centrale de Mogadishu et prison de Laanta Bur, à Afgoi), où ils ont rencontré autotal 226 prisonniers de guerre éthiopiens et un cubain. Ces visites d'assistance ont été réalisées selon un rythme bimensuel (distribution de fruits et légumes frais et, parfois, de matériel récréatif et d'articles d'hygiène). Des visites médicales ont également été effectuées régulièrement avec le concours d'un médecin local et, à deux reprises (avril et novembre), d'un délégué-médecin du CICR venu spécialement de Genève. La délégation a également continué de fournir des aliments de base (maïs, lait en poudre, etc.) à l'intendance de ces prisons, ainsi que des médicaments et du matériel médical à leurs dispensaires, en fonction des besoins constatés.

A la suite des incidents de frontière, début 1987, dans la région de l'Ogaden, entre l'Ethiopie et la Somalie, le CICR a intensifié ses démarches pour obtenir l'accès aux nouveaux prisonniers capturés par l'armée somalienne: un groupe de 15 nouveaux prisonniers de guerre a pu être enregistré par les délégués à la prison centrale de Mogadishu, à l'issue d'une première visite effectuée le 15 mars. Leurs cartes de capture ont été transmises aux autorités d'Addis-Abeba, via la délégation du CICR en Ethiopie. Cependant, malgré ses démarches répétées, le CICR n'a jamais obtenu l'accès à l'ensemble des personnes capturées dans le cadre du conflit de l'Ogaden.

A signaler enfin que, donnant suite à la demande du CICR, les autorités somaliennes ont accepté, fin 1987, que les visites de ses délégués au prisonnier de guerre cubain, captif depuis plus de dix ans, puissent dorénavant se dérouler selon un rythme plus fréquent.

### ***Négociations en vue du rapatriement des prisonniers de guerre***

Les démarches du CICR en 1987 sont relatées en détail dans le chapitre "Ethiopie" du présent rapport, de même que la proposition de libération et de rapatriement simultané du gouvernement somalien de fin 1986.

En 1987, la délégation du CICR à Mogadishu a présenté de nouveaux cas de prisonniers de guerre éthiopiens rapatriables selon les termes de l'article 109 de la IIIe Convention de Genève. Outre les 23 cas sélectionnés par le CICR

en 1985, seize, puis six nouveaux cas ont été retenus en 1987 par le délégué-médecin du CICR (soit au total 45 prisonniers de guerre).

### **Agence de recherches**

L'Agence de recherches de Mogadishu a assuré, comme précédemment, la transmission des messages Croix-Rouge en faveur des prisonniers de guerre détenus dans le cadre du conflit de l'Ogaden et a traité des demandes de recherches d'Ethiopiens et de Somaliens disparus. Toutefois, l'ancienneté du conflit rend ces recherches de plus en plus infructueuses et, sur 213 Somaliens recherchés, seuls les cas de 20 personnes ont pu être résolus. Concernant la transmission de messages entre les prisonniers de guerre et leurs familles, des efforts ont été entrepris avec le Croissant-Rouge somalien pour organiser des canaux de distribution plus efficaces, et essayer ainsi de localiser plus rapidement un pourcentage plus élevé de destinataires. En 1987, 816 messages familiaux ont été émis par les prisonniers de guerre éthiopiens et les familles somaliennes des prisonniers de guerre détenus en Ethiopie, et 358 ont été distribués en retour.

Enfin, messages et colis ont été remis au prisonnier de guerre cubain, dont la famille a reçu directement des nouvelles lors de la visite à Cuba du délégué-médecin qui venait de participer à la série de visites du CICR en Somalie.

### **Diffusion**

En collaboration avec le Croissant-Rouge somalien, les délégués du CICR ont participé à l'organisation et à la tenue de conférences et de séminaires sur les principes et les activités du Mouvement, dans la capitale comme en province.

### **SOUDAN**

Le CICR a poursuivi ses efforts, à partir de Khartoum et de ses délégations d'Addis-Abeba et Nairobi, pour mener à bien ses activités humanitaires dans le cadre du conflit du Sud-Soudan. L'offre de services que le CICR avait présentée en 1986 au gouvernement soudanais a été réitérée par le chef de la délégation de Khartoum en 1987. Fondée notamment sur l'article 3 des Conventions de Genève et le droit d'initiative qu'il confère au CICR, cette démarche avait pour but de développer les activités du CICR en faveur des populations civiles victimes de la situation conflictuelle au Sud-Soudan, et d'obtenir l'accès aux personnes détenues en raison de la situation interne.

Ces questions ont également été abordées avec des représentants du mouvement d'opposition au Sud-Soudan (SPLM - "Sudanese People's Liberation Movement"). Lors de sa mission au Soudan en décembre, le délégué général pour l'Afrique a de nouveau évoqué les possibilités d'intervention du CICR avec les autorités de Khartoum, notamment le ministre de la Santé, le Dr Hussein Suleiman Abu Saleh.

Fin 1987, ces démarches n'avaient pas abouti.

## **Activités menées à partir du Soudan**

### *En faveur des civils érythréens et tigréens*

Les programmes d'assistance médicale et matérielle entrepris en 1984 en faveur des civils érythréens et tigréens victimes de situations conflictuelles et de la sécheresse ont continué pendant le premier semestre, en collaboration avec l'ERA ("Eritrean Relief Association") en Erythrée, et le REST ("Relief Society of Tigray") au Tigré. Compte tenu des améliorations constatées sur le terrain, le CICR a suspendu ses opérations d'assistance alimentaire d'urgence fin mai au Tigré et en juin en Erythrée. Des réserves ont toutefois été entreposées à Port-Soudan et à Khartoum pour le cas où la situation se détériorerait rapidement. Quant aux entrepôts du CICR à Kassala et Gedaref, ils ont été fermés. Son parc de véhicules a également été démantelé et, fin 1987, le CICR avait décidé de ne conserver que 18 camions sur 58.

Dans le domaine médical, le CICR a poursuivi son assistance aux dispensaires et postes de santé, avec la participation de l'ERA et du REST.

Enfin, les opérations de lutte antiacridienne, relatées sous le chapitre "Ethiopie" du présent rapport, ont nécessité des contacts réguliers avec le REST et l'ERA.

### *En faveur des prisonniers*

Des secours (vêtements, couvertures, outils, articles de loisirs, matériel médical) ont également été distribués, à l'occasion des missions effectuées par les délégués du CICR en Erythrée (février, juin, septembre), en faveur de quelque 8 000 prisonniers éthiopiens détenus par l'EPLF.

### *En faveur des populations déplacées du sud*

Un programme d'assistance mené conjointement par le CICR et le Croissant-Rouge soudanais a été entrepris fin septembre à Khartoum en faveur des nouveaux arrivants en provenance des zones conflictuelles. Cette opération a été conçue pour venir en aide de façon ponctuelle à ces civils déplacés, durant les premiers jours de leur arrivée dans la capitale, chaque bénéficiaire recevant nourriture, vêtements et objets de première nécessité.

## *En faveur des handicapés*

Ouvert en 1984, le centre orthopédique de Kassala a continué son activité en faveur des amputés de guerre érythréens, tigréens et soudanais. En 1987, 132 patients ont été équipés de prothèses et 44 d'orthèses; 132 prothèses et 28 paires de béquilles ont été fabriquées par l'atelier du centre. Enfin, un programme de formation, destiné au personnel local, s'est poursuivi tout au long de l'année.

## **Agence de recherches**

L'Agence de recherches de Khartoum, avec le concours de ses bureaux de Port-Soudan, Kassala, Juba, Yei et Gedaref (ce dernier ayant fermé ses portes le 9 juin), a continué ses activités en faveur de réfugiés éthiopiens, ougandais et, dans une moindre mesure, zaïrois et tchadiens. En 1987, l'Agence a reçu des demandes de recherches pour 655 personnes (disparus, réunions de familles) qui concernaient notamment 316 Ougandais et 217 ressortissants éthiopiens; 460 cas ont abouti. Enfin, dans le cadre du projet de création d'un service de recherches au sein du Croissant-Rouge soudanais, le CICR a organisé un stage de formation à l'intention du futur responsable de la Société nationale.

## **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

Tout au long de l'année, des exposés, projections de films, expositions, etc., ont été organisés, en collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais, à Khartoum et en province. Des émissions de télévision et des articles de presse expliquant les activités du CICR ont été produits régulièrement et ont permis, ainsi que la manifestation organisée à l'occasion du 8 mai, d'atteindre un large public.

Un séminaire de droit international humanitaire a été organisé pour la deuxième fois à Khartoum, du 1er au 16 février, à l'intention de 26 participants (officiers supérieurs de l'armée, représentants de la police, des pompiers, des prisons, du bureau du Procureur général et du ministère des Affaires étrangères); il a vu la participation d'un juriste venu du siège du CICR et de divers orateurs, notamment un professeur de l'université de Khartoum, des représentants du centre islamique africain et du ministère des Affaires étrangères.

## **Activités menées à partir**

### **du Kenya en faveur des populations du Sud-Soudan**

#### *Activités médicales en faveur des blessés de guerre*

Dès le commencement de ses activités à partir du Kenya, au printemps 1986, pour venir en aide aux populations

touchées par la situation conflictuelle au Sud-Soudan, le CICR s'est trouvé confronté au problème des blessés arrivant à Narus (lieu de distribution des secours en territoire soudanais situé à quelques kilomètres de la frontière kenyane). Un système d'évacuation de ces blessés vers des hôpitaux kenyans fut mis sur pied et un centre de triage et de soins installé à Narus. Fin janvier 1987, le projet de construire un hôpital, en collaboration avec la Croix-Rouge finlandaise et AMREF ("African Medical Research Foundation") fut arrêté: construction du bâtiment sous la supervision du CICR, sur le terrain fourni par AMREF, financement et personnel médical mis à disposition par la Croix-Rouge finlandaise et direction de l'hôpital confiée au CICR.

Installé à Lopiding, village proche de la frontière soudanaise, situé à quatre kilomètres de Lokichokio, cet hôpital chirurgical de 40 lits a été inauguré le 10 juin. Quelque 240 blessés soudanais y ont reçu des soins en 1987.

#### *Fermeture du centre de réhabilitation nutritionnelle*

Ouvert en avril 1986, le centre de réhabilitation nutritionnelle de Narus a continué d'accueillir, pendant les deux premiers mois de l'année, des enfants sous-alimentés et leur mères. L'équipe médicale a également soigné les malades et vacciné les enfants contre la rougeole. Le nombre d'enfants traités diminuant régulièrement, et les évaluations conduites dans la région ayant confirmé que la situation nutritionnelle était en train de s'améliorer, le CICR a pu fermer ce centre le 1er mars.

#### *Programme d'aide agricole*

Fin 1986, le CICR a préparé un programme de réhabilitation consistant à distribuer des semences et des outils agricoles pour favoriser le retour des populations civiles concentrées dans la région de Narus vers leurs lieux d'origine, avant la saison des pluies suivante (mars 1987). Outre les distributions habituelles de secours réalisées en janvier et février, les familles bénéficiaires de ce programme ont reçu, entre le 23 février et le 12 mars, un assortiment de semences (sorgho, haricots, courge, okra), ainsi que des outils agricoles, des couvertures et des vivres. MSF ("Médecins sans Frontières") a participé à l'opération.

## **UGANDA**

L'accord de siège officialisant la présence du CICR en Ouganda a été signé au ministère des Affaires étrangères, le 29 décembre. Les médias ougandais ont repris de larges extraits des termes de cet accord qui précise notamment que la mission du CICR est de protéger et d'assister les victimes de conflits armés, y compris les prisonniers détenus dans des centres militaires et civils.

## **Démarches et activités en faveur des détenus**

Dès son arrivée au pouvoir en 1986, puis à nouveau en 1987, notamment lors d'un entretien accordé au chef de délégation le 27 février, le président Museweni a donné son accord au CICR pour qu'il visite les personnes détenues sous la responsabilité de la NRA ("National Resistance Army") devenue l'armée gouvernementale en 1986. Toutefois, malgré cet accord et en dépit de multiples démarches, le CICR n'a pas eu accès à l'ensemble des lieux de transit dépendant directement de l'armée ("baraquements militaires"), à l'exception de ceux de Gulu, visités en avril. En revanche, la plupart des lieux relevant des autorités civiles, abritant des personnes arrêtées et gardées sous la responsabilité de l'armée, ont pu être visités, généralement à deux reprises.

Au total, 4 277 détenus sous la responsabilité de la NRA ont ainsi été enregistrés par les délégués à l'occasion de leurs visites dans 11 lieux de détention (cinq pour la capitale et ses environs, deux à Mbale et un respectivement à Jinja, Kotido, Moroto et Gulu).

Outre l'enregistrement de chaque nouveau prisonnier, les visites complètes auxquelles les délégués du CICR ont procédé incluaient un appel nominal de tous les détenus enregistrés précédemment, ainsi que la possibilité de s'entretenir sans témoin avec tous ceux qui le désiraient. En outre, des spécialistes du CICR (ingénieur sanitaire, infirmière, nutritionniste) ont procédé à l'examen de tous les locaux de chaque prison. Une fois leurs conclusions établies, des mesures ont été proposées à l'administration pénitentiaire en vue d'améliorer les conditions de détention, avec le soutien du CICR. Des programmes de réhabilitation nutritionnelle, des travaux visant à améliorer les conditions d'hygiène (installation de douches, évacuation d'eaux usées, désinfection de locaux, etc.), ainsi que divers programmes médicaux (notamment lutte contre la tuberculose et la diarrhée) ont été menés à bien, en collaboration avec les autorités. Enfin, outre la formation de personnel médical et la fourniture de médicaments ou de matériel médical aux dispensaires des prisons, des cas ont également été réglés individuellement (transferts médicaux, régimes spéciaux, etc.).

## **Démarches et activités en faveur des civils**

Les équipes du CICR ont été en mesure de poursuivre leurs activités dans le nord et l'est du pays pendant les premiers mois de l'année, malgré des conditions de sécurité parfois très difficiles. Toutefois, à partir du 1er mai à Gulu, de début juin à Lira et de fin juillet à Soroti, les restrictions de déplacements et les problèmes de sécurité ont contraint les délégués à se replier sur Kampala.

Pendant la période où ils pouvaient se déplacer dans le nord et l'est du pays, les délégués ont mené à bien les tâches suivantes:

- distribution d'objets de première nécessité à quelque 55 000 civils déplacés;
- transferts de cas médicaux urgents vers les hôpitaux dans la mesure où les routes étaient praticables;
- fourniture de médicaments et acheminement de stocks médicaux pour le ministère de la Santé;
- rappels aux parties de l'obligation d'épargner hôpitaux, écoles et camps de civils déplacés lors d'opérations militaires;
- démarches et remise de rapports aux autorités, afin que des mesures soient prises pour protéger les civils et empêcher les exactions.

Malgré de multiples démarches, notamment auprès du Premier ministre, M. Kisekka, et du ministre d'Etat à la Défense, M. Bata, les délégués n'ont pas été en mesure de reprendre leurs activités dans les régions de Gulu, Lira et Soroti. Seule, la région de Mbale et quelques localités du Karamoja ont pu être visitées par les représentants du CICR pendant le deuxième semestre.

### Agence de recherches

Dans le cadre des activités de la délégation dans les lieux de détention ougandais, les délégués ont procédé à l'enregistrement des nouveaux détenus, traité des demandes de recherches et distribué des messages familiaux entre les prisonniers et leurs proches.

Une étroite collaboration a également été maintenue entre le service de recherches de la Croix-Rouge ougandaise et le bureau de l'Agence de recherches du CICR à Kampala, en particulier pour la distribution de messages familiaux.

L'Agence a aussi participé au transfert de civils désireux de rentrer dans leur région d'origine: plusieurs convois ont été organisés, en coopération avec le ministère de la Réhabilitation. Commencé fin 1986, un programme visant à retrouver les parents d'enfants originaires du "triangle de Luwero", qui étaient placés dans des orphelinats, a été poursuivi en 1987, permettant au total à onze enfants de retrouver un foyer.

Enfin, trois anciens prisonniers de guerre ougandais, visités précédemment par le CICR en Tanzanie, ont été libérés et rapatriés, en présence des autorités et de délégués du CICR, le 30 novembre.

### Diffusion et coopération avec la Société nationale

Comme dans les domaines de l'assistance et de l'Agence de recherches, les activités de la délégation en matière de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire ont continué d'être menées en étroite collaboration avec la Croix-Rouge

ougandaise, en particulier grâce à l'intermédiaire de ses dix "field officers" régionaux. Tout au long de l'année, les deux "unités de diffusion mobiles" (véhicules équipés de matériel de projection, de documentation, etc.) ont permis d'organiser des séances de diffusion dans les villes et les zones rurales, à l'attention d'un public varié (membres de la Croix-Rouge, armée, police, personnel administratif et médical, écoliers, etc.).

Enfin, divers séminaires, des émissions de radio, de télévision et des articles parus dans les journaux ougandais ont permis de mieux faire connaître la Croix-Rouge au grand public.

### AUTRES PAYS

□ La délégation régionale du CICR au **Kenya** a maintenu des relations régulières avec les autorités gouvernementales et les Croix-Rouges ou Croissants-Rouges des pays couverts à partir de Nairobi (Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Seychelles et Tanzanie) en vue d'y promouvoir le droit international humanitaire; avec les Sociétés nationales de ces pays, les délégués ont intensifié les efforts de coopération. En outre, la délégation est restée une base logistique pour les actions conduites par le CICR au Soudan, en Ethiopie, en Ouganda et en Somalie.

En collaboration avec la Croix-Rouge kenyane, les délégués ont présenté des exposés à des instructeurs des forces armées, des officiers supérieurs de police, des universitaires et des journalistes, ainsi qu'au personnel de la Société nationale. Des présentations destinées au grand public (exposition de photos, films, émissions de radio, etc.) ont également été organisées.

Quant à l'Agence de recherches de Nairobi, elle a poursuivi ses activités (distribution de messages familiaux, recherche de personnes, notamment).

□ Les délégués du CICR basés à Nairobi ont effectué plusieurs missions aux **Comores**, à **Djibouti**, à **Madagascar**, à l'île **Maurice**, à la **Réunion**, aux **Seychelles** et en **Tanzanie**.

Aux **Comores**, il s'agissait aussi d'encourager les efforts de développement entrepris par la Société nationale du Croissant-Rouge en formation. A **Djibouti**, outre le soutien au développement du Croissant-Rouge, la question de l'adhésion aux Protocoles additionnels a également été abordée avec les autorités. A **Madagascar**, la ratification des Protocoles additionnels a également été traitée avec le gouvernement; en outre, un délégué du CICR a participé à une opération de secours, organisée par la Croix-Rouge malgache et l'église luthérienne, en faveur de 7 000 sinistrés victimes d'incidents dans le sud-est du pays. Enfin, en **Tanzanie**, il s'agissait notamment de participer à l'opération de libération et de rapatriement de trois anciens prisonniers de guerre ougandais, opération qui s'est déroulée le 30 novembre (voir sous Ouganda).

## Afrique centrale et occidentale

La présence du CICR en Afrique centrale et occidentale a continué d'être assurée par les délégations régionales chargées de couvrir les pays suivants:

- **délégation régionale de Lomé:** Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo;
- **délégation régionale de Lagos:** Cameroun, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Liberia, Nigeria et Sierra Leone;
- **délégation régionale de Kinshasa:** Burundi, Congo, Gabon, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Zaïre.

Ces délégations régionales ont poursuivi leurs activités, principalement axées sur la coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier dans le domaine de la diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire.

Enfin, au **Tchad**, où le CICR est actif depuis 1978, la délégation de N'Djamena a poursuivi ses activités en 1987.

\*  
\* \*

□ Au **Bénin**, des missions ont été effectuées régulièrement en 1987 à partir de la délégation régionale de Lomé, afin de maintenir un contact étroit avec la Croix-Rouge béninoise dans le cadre du programme de coopération commencé en 1984, et développer le dialogue avec les autorités.

Du 7 au 10 avril, l'université nationale du Bénin, la Croix-Rouge béninoise et le CICR ont organisé conjointement un séminaire régional sur le droit international humanitaire, "SEDIH 87", sur le thème "protection des populations civiles en période de conflits armés". Première initiative du genre en Afrique occidentale, "SEDIH 87" a réuni une trentaine de participants, dont dix Béninois et 20 personnes venues de huit pays d'Afrique de l'Ouest.

□ Au **Burkina Faso**, des missions ont été effectuées régulièrement à partir de la délégation régionale de Lomé, afin de soutenir les efforts de la Société nationale, en particulier dans le domaine de la diffusion, et de suivre l'évolution de la situation à la suite du coup d'Etat du 15 octobre 1987.

□ Au **Burundi**, les délégués du CICR ont poursuivi leurs activités dans les lieux de détention. Une nouvelle série de visites a été organisée dans quatre lieux de détention pendant la seconde quinzaine de mars, permettant aux délégués de s'entretenir sans témoin avec 155 détenus arrêtés pour raisons de sécurité. Des secours (produits d'hygiène,

couvertures, articles de loisirs) ont été distribués à l'ensemble des détenus se trouvant dans les lieux visités.

Le chef de la délégation régionale de Kinshasa s'est à nouveau rendu au Burundi juste après le coup d'Etat du 3 septembre 1987. Bien que les détenus politiques du pays aient été rapidement libérés, le délégué a convenu avec les autorités burundaises qu'une nouvelle visite des lieux de détention aurait lieu avant la fin de l'année. C'est ainsi que, du 12 au 24 novembre, une équipe du CICR s'est rendue dans sept prisons burundaises (où il n'y avait plus de détenus de sécurité), afin d'y assurer le suivi de son action. Rappelons que celle-ci avait été interrompue pendant quatre ans avant de reprendre à partir de juillet 1986. Fin 1987, en étroite collaboration avec les autorités, un ingénieur sanitaire du CICR a mis sur pied un projet d'assainissement des eaux à la prison de Mpimba.

□ S.E. M. Pedro Rodrigues Pires, Premier ministre de la République du **Cap-Vert**, accompagné de son épouse et de membres de son gouvernement, a été reçu au siège de l'institution par le président du CICR, M. Sommaruga, le 4 septembre.

□ En **République Centrafricaine**, plusieurs missions de contacts ont été effectuées auprès de la Société nationale à partir de la délégation régionale de Kinshasa, en juin, août et novembre. Pour la première fois, un séminaire de formation sur le droit international humanitaire a été organisé en novembre pour une vingtaine de diffuseurs de la Croix-Rouge centrafricaine, avec la participation du CICR.

□ Le chef de l'Etat congolais et Président en exercice de l'OUA, S.E. M. Sassou Nguesso a été reçu le 9 juillet au siège du CICR par son président, M. Sommaruga (voir aussi l'introduction du chapitre Afrique). Par ailleurs, un premier séminaire de sensibilisation au droit international humanitaire et au rôle de la Croix-Rouge et du CICR dans les conflits armés a été organisé en faveur des officiers supérieurs de l'armée populaire nationale du **Congo**, de 2 au 5 septembre.

□ Le délégué régional basé à Lagos s'est rendu en **Gambie**, du 18 au 25 mai, afin de participer à l'élaboration des programmes de diffusion et d'information de la Société nationale. Le délégué régional s'est également entretenu avec les autorités gambiennes de la situation des personnes détenues à la suite de la tentative de coup d'Etat de juillet 1981. Le CICR a l'autorisation de visiter cette catégorie de détenus; toutefois, en 1987, il n'a effectué qu'une visite d'enregistrement. Le délégué régional s'est également entretenu avec les autorités de projets de diffusion à l'attention des forces armées.

□ Le délégué régional pour l'Afrique basé à Genève, et

le délégué régional à Lomé, se sont rendus à Conakry (**Guinée**) début juillet. Lors d'un entretien avec le ministre de la Justice, M. Bassirou Barry, les délégués du CICR ont renouvelé l'offre de services du CICR, présentée le 26 août 1986, pour visiter l'ensemble des lieux de détention du pays. Fin 1987, le délégué du CICR basé à Lomé s'est à nouveau rendu à Conakry, où il a participé à un séminaire de diffusion avec la Société nationale.

□ En mission en **Guinée Equatoriale**, du 26 septembre au 3 octobre, le délégué régional basé à Lagos a été reçu par le président de la République, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, ainsi que par les ministres des Affaires étrangères, de la Santé, de l'Education nationale et de l'Information. Lors d'une précédente mission en avril, puis à nouveau en septembre, le représentant du CICR a également eu des contacts avec les dirigeants de la Société nationale en formation au sujet de l'approbation de ses statuts.

□ Au **Rwanda**, donnant suite à un accord passé entre le gouvernement rwandais et le CICR, le délégué régional basé à Kinshasa s'est rendu à diverses reprises à Kigali, afin d'organiser la reprise des visites aux lieux de détention rwandais (précédente série de visites: décembre 1984). Une équipe de quatre délégués, dont un médecin, a commencé cette série de visites le 22 octobre à la prison de Kigali. Etant donné les difficultés rencontrées pour mener à bien cette activité dans le respect des modalités traditionnellement suivies par le CICR, concernant notamment la possibilité de s'entretenir sans témoin avec les détenus, les délégués ont été contraints d'interrompre leur tâche, le 23 octobre. Après avoir fait le point sur les problèmes rencontrés à la prison avec le ministre de la Justice, M. J. M. V. Mugemana, le CICR a décidé de ne pas reprendre cette série de visites en 1987.

□ Au **Togo**, le gouvernement a donné son accord au CICR, en juillet, l'autorisant à visiter les prisons dépendant du ministère de l'Intérieur (prisons civiles). Une équipe de délégués, dont un médecin, a tout d'abord visité trois prisons (dont deux en province), du 12 au 21 août. Puis, du 2 au 13 novembre, les délégués se sont déplacés du nord au sud du pays, visitant neuf autres lieux de détention.

Quant aux visites aux personnes ayant participé à la tentative de coup d'Etat du 23 septembre 1986, le CICR n'a pas été en mesure de les renouveler en 1987, faute d'autorisation (précédente visite: le 11 octobre 1986).

Du 17 au 22 février, une semaine consacrée à présenter les activités du CICR et l'histoire du Mouvement à un large public a été organisée dans l'enceinte de la délégation régionale. L'exposition (photos, textes explicatifs), montée à cette occasion, a attiré plus de 4 000 visiteurs.

□ Au **Zaire**, les activités du CICR dans les lieux de détention zaïrois avaient été suspendues pendant tout le second semestre de 1986, sur ordre du bureau de la Présidence (cf. Rapport d'activité 1986). Le 4 février 1987, après huit mois de blocage, le bureau de la Présidence a communiqué à la délégation du CICR que ses représentants étaient à nouveau autorisés à visiter les lieux de détention du pays. Toutefois, malgré cette autorisation, le CICR s'est encore vu refuser l'accès à la permanence de l'AND ("Agence nationale de documentation"), à Kinshasa, où, après de multiples démarches, les délégués n'ont pu effectuer une première visite qu'au mois d'août.

La fréquence du renouvellement des visites à ce lieu de détention proposée par le CICR (une visite par mois) n'a été acceptée par les autorités qu'au mois de novembre. C'est ainsi que deux visites seulement, conformes aux critères du CICR, ont pu être réalisées à l'AND de Kinshasa au cours de l'année 1987.

En outre, les visites du CICR au SARM ("Service d'action et de renseignement militaires") n'ont pas pu être effectuées dans des conditions de travail satisfaisantes.

Quant aux principaux autres lieux de détention de Kinshasa, relevant de l'Etat-major de la Gendarmerie nationale (B2), de la circonscription militaire de Kinshasa (BSRS, S2, Brigade mobile), du conseil judiciaire et de l'auditorat militaire (maison d'arrêt de Makala et prison militaire de N'Dolo), les délégués ont, la plupart du temps, été en mesure de s'y rendre régulièrement à partir de février, selon un rythme bimensuel, mensuel ou trimestriel, sur la base d'un programme fixé annuellement et préalablement agréé par les autorités.

A l'intérieur du pays, compte tenu des difficultés mentionnées ci-dessus, les délégués ont effectué une tournée de visites dans une région seulement. Ces visites ont eu lieu au Shaba à partir d'un programme ad hoc qui avait reçu l'accord des autorités et comprenant les lieux de détention dépendant de l'AND, du SARM, des forces armées, de l'Etat-major de la Gendarmerie nationale, du conseil judiciaire et de l'auditorat militaire. Ces visites ont pu être réalisées conformément aux modalités de travail du CICR.

Au total, les délégués ont rencontré au cours de l'année, à une ou plusieurs reprises, 104 détenus relevant des critères du CICR, dont 94 ont été vus pour la première fois.

L'Agence de recherches du CICR à Kinshasa a enregistré les nouveaux détenus de sécurité visités, informé les familles de l'incarcération de leurs proches et transmis des messages Croix-Rouge entre les détenus et leurs parents. Durant l'année, l'Agence de Kinshasa a reçu 79 nouvelles demandes de recherches en provenance du Zaire et des autres pays couverts par la délégation régionale; 96 cas ont abouti.

La délégation de Kinshasa a maintenu des contacts étroits avec la Croix-Rouge zaïroise; deux séminaires de formation d'animateurs conférenciers ont été organisés par la Société nationale en collaboration avec le CICR, et de nombreuses conférences ont été données par des animateurs de cette Société, dans la capitale et dans les provinces, à l'attention d'un public très varié. La Croix-Rouge nationale et le CICR ont également uni leurs efforts pour monter un stand à la foire internationale de Kinshasa (FIKIN), qui s'est tenue du 11 au 27 juillet.

Un séminaire de formation Croix-Rouge a été mis sur pied en octobre 1987 à l'intention d'une dizaine de journalistes zaïrois.

Enfin, un séminaire de droit international humanitaire organisé par l'université de Kinshasa, avec la participation du CICR, a permis de dispenser une trentaine d'heures de cours, de février à juin, aux étudiants de la faculté de droit. Le bilan de cette expérience étant encourageant, il est prévu de la poursuivre en 1988.

□ Dans le but d'entretenir et d'approfondir ses relations avec les gouvernements et les Sociétés nationales, de les encourager et de les soutenir dans leurs activités de diffusion, les délégués régionaux du CICR respectivement basés à Lomé, Kinshasa et Lagos ont également effectué plusieurs missions en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, au Liberia, au Niger, à Sao Tomé et Principe, au Sénégal et au Sierra Leone.

## CONFLIT TCHAD/LIBYE

En raison des affrontements qui ont opposé le Tchad et la Libye, à partir de décembre 1986, avant d'être interrompus par le cessez-le-feu du 11 septembre 1987, le CICR a intensifié ses démarches auprès des gouvernements concernés afin de pouvoir remplir les tâches qui lui incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 auxquelles ces deux pays ont adhéré. Malgré sa présence au Tchad depuis 1978, et en dépit de contacts réguliers avec les autorités libyennes, le CICR n'a pas pu s'acquitter de son mandat de protection et d'assistance, conformément aux dispositions des Conventions, en particulier de la IIIe. Fin 1987, il n'était pas autorisé, dans les deux pays, à visiter l'ensemble des prisonniers capturés.

En ce qui concerne le nord du Tchad, la délégation du CICR à N'Djamena a pu se rendre dans la préfecture du BET (Borkou, Ennedi et Tibesti) pour évaluer les besoins des populations sinistrées et/ou déplacées. Des actions d'assistance ont été réalisées dans la région de Fada et de Faya-Largeau (avec base opérationnelle à Abéché), ainsi que dans une partie du Tibesti. Toutefois, à partir d'octobre, les délégués n'ont plus été autorisés à se déplacer hors de N'Djamena.

## Démarches et activités en faveur des prisonniers détenus au Tchad

### *Prisonniers tchadiens*

Quelque 550 prisonniers tchadiens au bénéfice des dispositions de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, détenus depuis les affrontements de 1983 à la Maison d'arrêt de N'Djamena, ont profité d'une aide alimentaire quotidienne et de visites médicales hebdomadaires. Une centaine d'entre eux ont été libérés en mars. Une assistance moins régulière a également été apportée aux prisonniers tchadiens détenus à la Maison d'arrêt d'Abéché, à l'est du pays. Toutefois, les délégués n'ont pas été en mesure de s'entretenir sans témoin avec les prisonniers, l'autorisation qui leur était accordée depuis 1985 n'ayant plus été renouvelée depuis le 20 juin 1986. Enfin, les délégués n'ont jamais obtenu l'accès aux prisonniers capturés lors des affrontements de février-mars 1986. De même, ils n'ont pas visité d'éventuels prisonniers tchadiens capturés dans le cadre des affrontements de 1987.

### *Prisonniers de guerre libyens et d'autres nationalités*

A la suite de l'intensification du conflit au nord du Tchad, de nombreux Libyens, ainsi que des combattants d'autres nationalités (Mauritaniens, Soudanais, Algériens, Maliens, etc.) ont été faits prisonniers par les Forces armées nationales tchadiennes. Conformément aux dispositions des articles 70 et 126 de la IIIe Convention de Genève notamment, qui confèrent au CICR le mandat de visiter toutes les personnes capturées lors des hostilités, le CICR a multiplié ses démarches auprès des autorités tchadiennes: en janvier, M. Alexandre Hay, alors président, a demandé au président Hissène Habré de donner aux délégués du CICR l'autorisation de visiter tous les prisonniers de guerre détenus au Tchad. En avril, la démarche du Comité en vue de faire bénéficier les prisonniers libyens d'une visite médicale a été rejetée. En mai, le CICR a eu des entretiens sur la question au ministère des Affaires étrangères, à N'Djamena et, en juillet, le directeur des Opérations s'est rendu dans la capitale tchadienne pour s'entretenir de la situation avec le président Hissène Habré. De nouvelles démarches ont été effectuées à N'Djamena en août, puis à Paris, en septembre, auprès de l'ambassadeur du Tchad en France. En outre, compte tenu de la présence d'une force d'intervention française au Tchad, le CICR, se référant aux articles 1 et 2 communs aux Conventions de Genève, a également entrepris des démarches auprès du gouvernement français, afin que celui-ci, en tant qu'Etat Partie aux Conventions, prenne toutes les mesures qui lui incombent dans le cadre de ses responsabilités et obligations découlant de la IIIe Convention de Genève.

Malgré ses efforts, à fin décembre, le CICR n'était pas autorisé à accomplir son mandat conventionnel en faveur des prisonniers de guerre protégés par la IIIe Convention.

### Démarches auprès de la Libye

Le 9 janvier, le CICR a offert ses services aux autorités libyennes, auxquelles il a demandé à visiter les combattants et les civils de la partie adverse capturés, ainsi que la possibilité de venir en aide à toutes les victimes du conflit. De nombreuses démarches, orales et écrites, ont été effectuées à Genève et à Tripoli, afin de rappeler l'offre de services de janvier et la préoccupation croissante du CICR quant au sort de prisonniers. Par la suite, le délégué général pour l'Afrique et son adjoint se sont rendus à Tripoli, du 25 au 27 mai. Sur place, ils ont été reçus par le ministre de la Santé et un représentant des Affaires étrangères, auxquels ils ont été en mesure de transmettre une cinquantaine de messages émanant de prisonniers de guerre libyens au Tchad, qui leur avaient été remis par les autorités tchadiennes. Ils ont insisté pour qu'une réponse familiale à ces messages puisse être transmise à N'Djamena dans les meilleurs délais. A la suite de la note verbale du 9 septembre, adressée simultanément par le CICR à la Libye et au Tchad, dans laquelle le Comité rappelait les obligations conventionnelles du gouvernement libyen et réitérait son offre de services de janvier, le Bureau des liaisons extérieures libyen a accepté qu'une équipe du CICR (trois délégués, dont un médecin) vienne en Libye visiter des prisonniers de guerre tchadiens, protégés par la IIIe Convention de Genève. Le départ de cette équipe était fixé au début 1988.

### Agence de recherches

Le volume des activités de l'Agence de recherches de N'Djamena a diminué puisque les visites complètes et conformes à la IIIe Convention n'ont pas pu reprendre en 1987. De nombreux prisonniers de guerre visités précédemment par le CICR, puis libérés, sont venus demander des attestations de détention à la délégation en vue, par exemple, de solliciter une pension du gouvernement. Au total, 146 attestations ont ainsi été délivrées.

Outre l'enregistrement des détenus à la Maison d'arrêt d'Abéché et celle de N'Djamena, les délégués basés, début 1987 à Fada (nord), ont pu enregistrer sur place une centaine de prisonniers de guerre libyens nouvellement capturés avant leur transfert à N'Djamena. Les messages familiaux écrits par 15 d'entre eux ont été remis par le délégué général pour l'Afrique au gouvernement libyen lors de sa visite à Tripoli, en mai; 52 messages similaires avaient déjà été remis par le CICR au secrétaire général du Croissant-Rouge libyen, en janvier.

### Présence du CICR dans le nord

#### *Activités médicales en faveur des civils déplacés et de prisonniers de guerre*

Pendant les premiers mois de l'année, des équipes composées d'un délégué, d'un médecin et d'une infirmière du CICR ont effectué des missions d'évaluation dans la région de la sous-préfecture de l'Ennedi. Elles ont approvisionné les dispensaires proches de la ligne de démarcation en matériel et médicaments de base et procédé parfois à l'évacuation de blessés. Dès mars, une antenne CICR a été ouverte à Fada et, jusqu'en septembre, les missions se sont succédées dans le nord (Ouadi Doum, Ounianga Kebir, Ounianga Serir), tandis qu'une équipe médicale est intervenue à Fada en faveur de la population et en particulier des blessés.

En février, une équipe médicale envoyée de Genève s'est rendue au nord de Norkou, dans l'ouest du pays, pour faciliter l'évacuation des blessés arrivant du Tibesti.

En avril, une équipe du CICR, dont un médecin, a effectué une mission d'évaluation à Faya, où une présence permanente a été assurée entre juillet et septembre. Outre des missions au nord de Faya, dans des localités comme Ounianga, Gouro, Kirdimi et Yebi Bou, au cours desquelles des assortiments de médicaments et du matériel médical ont été remis aux dispensaires, l'équipe du CICR a organisé des cours de secourisme à Faya, du 21 juillet au 14 septembre. En août et en septembre, l'équipe du CICR a également procédé au transport et au triage de blessés sur l'hôpital civil de Faya ou sur l'aéroport, d'où ils étaient ensuite évacués par avion sur N'Djamena. Les premiers soins aux blessés ont été prodigués en étroite collaboration avec MSF ("Médecins sans Frontières").

#### *Secours matériels aux civils déplacés*

Etant donné les besoins constatés parmi les civils déplacés en raison des affrontements, des réserves ont été constituées à Fada. Des distributions de secours (vivres, objets de première nécessité) ont été organisées dans cette région début avril, puis en juin.

Au total, 191 tonnes de secours alimentaires et de matériel divers ont été distribuées aux populations sinistrées à proximité et au nord du 16e parallèle.

#### *Activités en faveur des amputés de guerre*

Le CICR a intensifié sa collaboration avec le centre orthopédique géré par le "secours catholique et développement" (SECADEV) à Kabalaye (N'Djamena), où un second technicien orthopédiste du CICR est venu renforcer l'équipe le 25 avril. Ce centre a équipé 110 patients de prothèses et 54 d'orthèses; 165 prothèses et orthèses, ainsi que 250 paires de béquilles, ont été fabriquées.

Un projet d'agrandissement du centre orthopédique

actuel a été élaboré par le CICR en raison du nombre croissant d'amputés de guerre. Ce projet, qui permettra également de former des techniciens tchadiens supplémentaires, a été approuvé par les autorités.

### Diffusion et coopération avec la Société nationale

En collaboration avec la Croix-Rouge tchadienne, les

délégués du CICR ont poursuivi leurs activités de diffusion à l'université, auprès de membres de la Société nationale, des forces armées et des civils. Des programmes de diffusion, destinés aux écoles et aux universités, qui avaient été élaborés fin 1986 avec le ministre de l'Éducation, ont été réalisés en 1987. Enfin, outre sa collaboration à la formation de secouristes, le CICR a remis du matériel audiovisuel à la Croix-Rouge tchadienne.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1987					
AFRIQUE					
Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	TOTAL (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	
Afrique de Sud .....	Détenus, familles de détenus et réfugiés	198	425 256	—	425 256
Angola .....	Pop. civile déplacée et handicapés	4 610	5 553 086	228 178	5 781 264
Angola (Sud-Est) .....	Pop. civile déplacée	1	4 129	282 963	287 092
Burundi .....	Détenus	5	32 299	—	32 299
Ethiopie .....	Pop. civile déplacée et pris. de guerre	12 472	10 094 162	136 475	10 230 637
Malawi .....	Soc. nationale et réfugiés	4	58 427	21 424	79 851
Mozambique .....	Pop. civile déplacée et handicapés	597	736 183	279 800	1 015 983
Namibie .....	Détenus, familles de détenus et pop. civile	53	66 884	—	66 884
Ouganda .....	Pop. civile déplacée, détenus et Soc. nationale	198	758 248	140 910	899 158
Somalie .....	Prisonniers de guerre	72	124 753	10 024	134 777
Soudan .....	Pop. civile déplacée (assist. via Soc. nat.)	30	232 349	—	232 349
Soudan (Conflit au Sud-Soudan) .....	Pop. civile déplacée et blessés de guerre	1 791	1 606 737	638 850	2 245 587
Soudan (Conflit au Tigré et en Erythrée) .....	Pop. civile déplacée, handicapés et pris. guerre	11 733	9 363 500	462 024	9 825 524
Tchad .....	Détenus, handicapés et population civile	409	623 552	138 592	762 144
Togo .....	Détenus	7	48 727	21 360	70 087
Zaire .....	Détenus et familles	31	33 097	15 757	48 854
Zimbabwe .....	Population civile et handicapés	221	144 166	72 563	216 729
<b>TOTAL .....</b>		<b>32 432</b>	<b>29 905 555</b>	<b>2 448 920</b>	<b>32 354 475</b>